



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 97.800,29 €
Siège social : 9 rue Jacquard – 93310 Le Pré Saint-Gervais
RCS Bobigny 484 922 778

RAPPORT ANNUEL

2023 / 2024

(Exercice clos au 30 septembre 2024)

Responsable du rapport financier annuel

En tant que Président du Conseil d'Administration de la société VENTE-UNIQUE.com (ci-après « **Vente-Unique.Com** » ou la « **Société** »), Monsieur Hervé GIAOUI est responsable de l'information financière et du rapport financier.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Hervé GIAOUI
Vente-unique.com
9 rue Jacquard
93310 Le Pré Saint-Gervais

Téléphone : 01 41 83 65 80

Attestation

« J'atteste qu'à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

SOMMAIRE

Rapport d'activité sur les comptes consolidés IFRS	Page 4
Comptes consolidés IFRS	Page 17
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés	Page 59
Rapport de gestion sur les comptes sociaux intégrant le rapport sur le gouvernement d'entreprise	Page 63
Comptes sociaux	Page 93
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux	Page 117
Rapport sur les opérations réalisées au titre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	Page 122
Rapport sur les attributions gratuites d'actions	Page 123

Rapport d'activité sur les comptes consolidés IFRS

(Exercice clos au 30 septembre 2024)

I. Situation du Groupe durant l'exercice écoulé

Crée en 2006, Vente-Unique.com est un groupe de e-commerce français, spécialisé dans la vente de meubles et d'équipements de la maison à prix accessibles (ci-après le « **Groupe** » ou « **Vente-unique.com** »). Le Groupe est dirigé par Sacha Vigna, Directeur général depuis sa création.

Pionnier des pure-players sur son marché domestique, le Groupe a su profiter de cet avantage pour alimenter une croissance soutenue et rentable de son chiffre d'affaires. Vente-Unique.com est ainsi devenu un acteur majeur de la distribution de meubles et de décoration en ligne sur le marché européen.

Fort d'environ 10 000 références actives vendues en propre et de près de 3 millions de références vendues par des partenaires sélectionnés sur sa nouvelle place de marché, la gamme de produits offerte par Vente-unique.com est vaste. Proposant de manière permanente un large choix de meubles pour le salon, la chambre, la salle de bain ou encore le jardin, l'offre de Vente-Unique.com couvre une large partie des univers de l'habitat.

L'exercice 2024 a été à la fois celui de la poursuite de notre trajectoire de croissance historique et de la consolidation du modèle vertueux du Groupe. Malgré un marché français en recul de près de 1 Milliard d'Euros, Vente-unique.com a maintenu son rythme de croissance à deux chiffres en s'appuyant sur la vigueur de ses ventes à l'international et le succès croissant de sa place de marché. Plus encore, la reprise de la licence d'exploitation de la marque Habitat en avril 2024 permet d'adresser désormais le haut du marché du meuble, tout en créant de nombreuses synergies entre ses différents pôles.

Volume d'affaires global et chiffre d'affaires consolidé records

Après déjà une forte croissance sur l'exercice précédent (+18,2%), le volume d'affaires global annuel a poursuivi sa trajectoire de croissance dynamique (+15,6%) et atteint 233,2 M€. Cette nouvelle forte progression, malgré un marché domestique morose (-5,8%), s'explique par la performance des deux principaux relais de croissance du Groupe, à savoir la place de marché, toujours en progression régulière dans les 8 pays où elle est déployée, et l'international, où le Groupe a réalisé plus de la moitié de ses ventes et a notamment bénéficié du dynamisme économique de la péninsule ibérique.

Dans cet environnement contrasté, le Groupe Vente-unique.com est parvenu à s'inscrire dans sa trajectoire historique de croissance à deux chiffres. Il a ainsi atteint un chiffre d'affaires consolidé de 178,7 M€, en progression de 10,1% sur un an, malgré le recul transitoire de la vente de prestation logistique dans le cadre du repositionnement de cette activité jusqu'ici mono-client.

Le Groupe a donc pu tirer pleinement parti des atouts de son modèle vertueux développé depuis de nombreuses années ainsi que de la qualité de son service client, une nouvelle fois récompensé. Vente-unique.com a ainsi été Élu Service Client de l'Année 2025 en France (pour la 3^{ème} année consécutive), en Espagne et en Allemagne (pour la 2^{ème} année consécutive) ainsi que pour la 1^{ère} fois en Suisse et en Autriche. Ces différentes récompenses obtenues à travers l'Europe viennent ainsi renforcer le positionnement de Vente-unique.com en tant qu'acteur européen de référence de la vente en ligne de mobilier.

18^{ème} exercice consécutif bénéficiaire

Le Groupe poursuit la dynamique vertueuse d'amélioration de sa marge brute, qui progresse de nouveau sur l'exercice pour atteindre 57,9% (56,2% en 2022-2023), notamment en raison de bonnes conditions d'achat des marchandises et de la croissance des revenus de la marketplace.

L'EBITDA ajusté du Groupe ressort à 19,5 M€, soit 10,9% du chiffre d'affaires, avec une progression plus marquée que celle du chiffre d'affaires (+12,7% vs +10,1%). Une fois de plus, Vente-unique.com est parvenu à bien maîtriser l'évolution de ses charges d'exploitation, tout en accentuant ses dépenses de marketing afin de renforcer sa part de marché. Cette performance est d'autant plus remarquable que le Groupe a dû faire face à plusieurs vents contraires sur l'exercice, dont le défaut de l'ancien client principal de son activité logistique. L'impact sur la marge d'Ebitda ajusté est estimé à 0,7 point.

Les dotations aux amortissements et provisions atteignent 7,0 M€ (+1,6 M€ vs 2022-2023), un niveau en légère progression sur l'exercice et normatif pour le Groupe (hors reprise de provision ponctuelle en 2022-2023). Le résultat opérationnel courant ressort à 10,9 M€. Les autres charges représentent 0,5 M€ (vs 0,2 M€ en 2022-2023), notamment constituées des coûts exceptionnels liés à la relance de la marque Habitat. Après la prise en compte d'une charge d'impôts de 2,6 M€, le bénéfice net annuel ressort à 7,4 M€, soit une progression de 0,3 M€ par rapport 2022-2023.

Vente-unique.com réalise ainsi un 18^{ème} exercice consécutif bénéficiaire.

Un niveau de trésorerie toujours solide

Vente-unique.com a généré sur l'exercice une marge brute d'autofinancement de 14,5 M€ (-0,3 M€ vs 2022-2023).

Le besoin en fonds de roulement s'est accru sur l'exercice (+2,0 M€), principalement en raison des stocks constitués pour le redémarrage de l'activité commerciale de la marque Habitat et d'une meilleure disponibilité des différents produits.

La trésorerie de clôture demeure très solide à 25,7 M€, après paiement de 4,1 M€ de dividendes et d'un dépôt de garantie de 2,9 M€ versé dans le cadre du BEFA signé pour la location du futur site logistique.

Grâce à cette structure financière saine et sa confiance dans l'avenir, le Groupe proposera lors de sa prochaine Assemblée générale la distribution d'un dividende de 0,38 € / action au titre de l'exercice 2023-2024, offrant un rendement de l'ordre de 3%.

A. Evènements importants survenus dans le Groupe au cours de l'exercice**• Impact de la liquidation de la société Habitat Design International sur l'activité logistique**

La société Habitat Design International (HDI) et sa principale filiale Habitat France (HFS), en difficulté financière depuis plusieurs mois, ont été déclarées en liquidation judiciaire le 28 décembre 2023.

Cette société était le principal client externe du Groupe pour son activité logistique opérée depuis l'entrepôt de Amblainville. Sa défaillance explique la baisse significative du chiffre d'affaires logistique sur l'exercice à 2,560 K€ (dont 1,467 K€ concernant HDI) contre 6,735 K€ (dont 6,602 K€ concernant HDI) lors du précédent exercice.

Afin de faire face à la perte de revenus de cette activité, la Société a mis en place un plan d'économies dans son entrepôt et a accéléré le recrutement de nouveaux clients logistiques externes (activité fulfillment) notamment au travers de sa place de marché. Ces nouveaux clients ont généré un chiffre d'affaires de 1,093 K€ sur l'exercice.

- **Exploitation et relance de la marque Habitat**

La société CAFOM a accordé la licence d'exploitation de la marque Habitat à Vente-unique.com à compter du 1^{er} avril 2024, afin d'orchestrer la renaissance de cette marque iconique, notamment à travers l'exploitation de son site internet.

L'accord, d'une durée initiale de 3 ans, s'accompagne d'une rémunération forfaitaire de 50 K€ par mois versée par Vente-unique.com à compter du 1^{er} octobre 2024 ainsi que d'une option d'achat de la marque Habitat exerçable sur cette période, pour un prix convenu de 15 M€.

Dans le cas où l'option ne serait pas exercée d'ici la fin de la période initiale, il est prévu de poursuivre le contrat de licence.

La Société s'est également portée acquéreur auprès de la société CAFOM, qui les avait elle-même acquis auprès du liquidateur, de certains actifs numériques de la société Habitat Design International pour une valeur de 300 K€.

Le site Habitat.fr a démarré son activité marchande à compter du 13 juin 2024. Dans un premier temps l'objectif premier était de proposer une solution aux clients concernés par la liquidation de HDI, ancien exploitant de la marque Habitat, et de sa filiale HFS.

Dans le cadre d'un protocole signé le 23 avril 2024, CAFOM a pris à sa charge le coût de revient de produits livrés à ces clients alors que Vente-unique.com a pris à sa charge les coûts de traitement logistique et de transport vers ces clients.

Le Groupe Vente-unique.com a comptabilisé dans ses comptes au 30.09.2024 une charge totale de 603 K€ en autres produits et charges correspondant aux différents coûts ponctuels liés à la relance de la marque.

- **Renégociation du contrat de bail de l'entrepôt d'Amblainville**

La société Vente-unique Logistics AMB était sous-locataire de l'entrepôt de Amblainville auprès de la société CAFOM, elle-même locataire auprès de la société ELF Amblainville au titre d'un contrat de 9 ans et 1 mois arrivant à échéance le 13 décembre 2028.

Les parties ont décidé de résilier ces baux par anticipation au 31 mars 2024.

Un nouveau bail a été signé directement entre les sociétés Vente-unique Logistics AMB et ELF Amblainville avec effet au 1^{er} avril 2024 pour une durée de 10 ans avec une première période ferme de 4 ans expirant le 31 mars 2028. Le Groupe a comptabilisé le droit d'utilisation de ce nouveau contrat selon la norme IFRS 16 sur cette durée d'engagement ferme de 4 ans.

- **Signature d'un bail en état futur d'achèvement (BEFA) pour un nouvel entrepôt logistique et création d'une nouvelle filiale**

La Société a signé un bail en état futur d'achèvement (BEFA) en date du 16 mai 2024, amendé le 18 décembre 2024. Ce contrat prévoit la location d'un ensemble immobilier de 61 840 m² situé dans l'Allier incluant 5 cellules logistiques à date d'achèvement fixée au plus tard au 11 juin 2026 pour une période ferme de 12 ans.

Ce nouvel entrepôt logistique sera destiné au stockage et à la préparation des commandes des clients du Groupe situés dans le Sud de la France, en Suisse, Italie, Espagne et Portugal. Il permettra au Groupe de supporter la croissance d'activité de ses deux marques Vente-unique.com et Habitat et développer son activité de fulfillment notamment pour des vendeurs tiers de sa place de marché.

Dans le cadre de contrat, un dépôt de garantie de 2,930 K€ a été versé au bailleur.

Par ailleurs, une nouvelle filiale nommée Vente-unique Logistics Auvergne a été créée en septembre 2024 afin d'héberger à terme cette activité. Elle n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

- **Distributions de dividendes**

Une assemblée générale mixte a également été convoquée le 28 mars 2024. Elle a notamment approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ainsi que le versement d'un dividende de 0,42 € par action pour une somme totale de 4,1 M€. Ce dividende a effectivement été versé le 24 juin 2024.

- **Attribution d'actions gratuites**

Le Conseil d'administration du 29 janvier 2024 a attribué définitivement 107 900 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2022. Les actions attribuées ont été prélevées sur le stock d'actions auto-détenues.

Il a par ailleurs été décidé le 8 janvier 2024 la mise en place d'un nouveau plan d'attribution de 102 052 actions gratuites.

- **Rachat d'actions**

Le Groupe a poursuivi son programme de rachat d'actions. Il a ainsi racheté 78 073 actions pour une valeur totale de 861 K€ sur la période. Au 30 septembre 2024, il détient 75 015 actions pour une valeur de 816 K€ comptabilisées en Trésorerie.

- **Progression de la notation ESG**

Au titre de l'année 2023, Vente-unique.com a obtenu un score de 74/100 décerné par Ethifinance ESG Ratings qui évalue les entreprises selon un référentiel d'environ 140 critères répartis en 4 catégories : environnement, social, gouvernance et parties prenantes externes.

Ce score est en très forte progression par rapport à 2022 (+19 points) et 2021 (+30 points). Le Groupe enregistre notamment des progrès remarquables dans la catégorie « Environnement » avec un score de 78 points, qui vient récompenser les nombreuses mesures et initiatives menées sur le sujet par Vente-unique.com.

Enfin, cette performance obtenue sur l'année 2023 permet à Vente-unique.com de se positionner nettement au-dessus de son benchmark (+24 points), dans le top 5% de son secteur (la consommation discrétionnaire) et en 3^{ème} position de son sous-secteur, à savoir la vente au détail.

B. Résultats des sociétés du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Les comptes de la société Vente-unique.com arrêtés au 30 septembre 2024 font ressortir un chiffre d'affaires de 178 568 K€ et un bénéfice de 7 057 K€.

Les derniers comptes de la société Vente-Unique Delivery, arrêtés au 30 septembre 2024, font ressortir un chiffre d'affaires de 1 858 K€ pour un résultat net bénéficiaire de 50 K€.

Au titre de son deuxième exercice social clos le 30 septembre 2024, la société Vente-unique Logistics AMB a dégagé un chiffre d'affaires de 34 101 K€ et dégagé un bénéfice de 260 K€.

Les comptes de la société Vente-unique Services arrêtés au 30 septembre 2024 font ressortir un chiffre d'affaires de 970 K€ et un bénéfice de 38 K€.

II. Présentation des comptes

A. Compte de résultat consolidé

En Milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Chiffre d'affaires	178 655	162 264
Prix de revient des ventes	-75 183	-71 005
MARGE BRUTE	103 472	91 259
Charges de personnel	-23 540	-21 519
Autres charges opérationnelles courantes	-69 000	-59 166
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	10 932	10 574
Autres produits et charges opérationnels	-504	-161
RESULTAT OPERATIONNEL	10 429	10 413
Intérêts et charges assimilées	-648	-670
Autres produits et charges financières	216	-132
RESULTAT FINANCIER	-432	-802
RESULTAT AVANT IMPÔT	9 997	9 612
Charges d'impôts	-2 593	-2 512
RESULTAT NET	7 404	7 099

Le chiffre d'affaires s'établit à 178,7M€ en progression de 10,1%. Il se décompose en :

- Chiffre d'affaires E-commerce pour 176,1M€ en progression de 13,2% (ventes en propre et commissions perçues sur les ventes réalisées par les vendeurs tiers sur la nouvelle place de marché) ;
- Chiffre d'affaires Logistique pour 2,6 M€ en recul de 62% (prestations logistiques pour des sociétés tiers).

La marge brute s'établit à 103,4 M€.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 10,9 M€ en progression de 0,3 M€.

Après comptabilisation des autres produits et charges exceptionnels (0,5) M€, d'un résultat financier de (0,4) M€ et d'une charge d'impôt de (2,7) M€, le résultat net du Groupe est de 7,4 M€, en croissance de 0,3 M€ par rapport à l'exercice précédent.

• EBITDA Ajusté

En Milliers d'Euros	30/09/2024		30/09/2023	
	Valeur	%CA	Valeur	%CA
Chiffre d'affaires	178 655		162 264	
Prix de revient des ventes	-75 183	-42,08%	-71 005	-43,80%
MARGE BRUTE	103 472	57,92%	91 259	56,20%
Charges de personnel hors actions gratuites	-21 977	-12,30%	-20 220	-12,50%
Marketing	-22 443	-12,56%	-18 767	-11,60%
Transport sur ventes	-24 963	-13,97%	-21 131	-13,00%
Autres charges opérationnelles courantes	-14 575	-8,16%	-13 826	-8,50%
EBITDA AJUSTÉ	19 513	10,92%	17 316	10,70%
Actions gratuites	-1 562	-0,87%	-1 299	-0,80%
EBITDA	17 951	10,05%	16 017	9,90%
Dotations provisions et amortissements	-7 019	-3,93%	-5 442	-3,40%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	10 932	6,12%	10 574	6,50%

L'EBITDA Ajusté (EBITDA retraité de la valorisation des actions gratuites) s'élève à 19,5 M€. Il progresse de 0,2 point à 10,9% du Chiffre d'affaires.

• Chiffre d'affaires

En Milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023	Variation
Vente de marchandises	145 633	131 514	11%
Prestations de livraisons	25 609	21 606	19%
Prestations facilités de paiement	599	724	-17%
Commissions marketplace	4 104	1 481	177%
Autres prestations	150	204	-26%
CA e-commerce	176 095	155 529	13,2%
CA logistique	2 560	6 735	-62,0%
Chiffre d'affaires	178 655	162 264	10,1%

Le chiffre d'affaires e-commerce se répartit ainsi par zone géographique :

En Milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023	Variation
France	84 625	81 280	4,1%
Europe du Nord et Est	64 275	52 336	22,8%
Europe du Sud	27 195	21 914	24,1%
Total CA e-commerce	176 095	155 529	13,2%

Il progresse de 13,2% grâce à la forte dynamique des ventes hors France qui représentent 52% du total.

- **Marge Brute**

En Milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Chiffre d'affaires	178 655	162 264
Prix de revient des ventes	-75 183	-71 005
Marge brute	103 472	91 259
Taux de marge brute	57,9%	56,2%

La marge brute s'établit à 57,9% du chiffre d'affaires, en progression de 1,7 point.

- **Charges de personnel**

En Milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Salaires	14 329	13 497
Charges sociales	6 709	5 683
Participation des salariés	939	1 039
Actions gratuites	1 562	1 299
Total des frais de personnel	23 540	21 519

Les charges de personnel de 23,5 M€ incluent le personnel des sociétés Vente-unique.com, Vente-unique Logistics AMB (entrepôt logistique), Vente-unique Delivery (livraison dernier kilomètre) et Vente-unique Services (centre d'appel en Espagne).

- **Autres charges opérationnelles courantes**

En Milliers d'Euros	30/09/2024	% CA 2024	30/09/2023	% CA 2023
Transport sur ventes	24 963	14,0%	21 131	13,0%
Marketing	22 443	12,6%	18 767	11,6%
Frais généraux et taxes	14 575	8,2%	13 825	8,5%
Dotations aux amortissements	6 888	3,9%	6 615	4,1%
Dotations/Reprises aux provisions	130	0,1%	(1 172)	(0,7%)
Total des autres charges opérationnelles courantes	69 000	38,6%	59 166	36,4%

Le transport sur ventes inclut les coûts de livraison des clients e-commerce et des clients de l'activité de logistique. Il progresse plus vite que le chiffre d'affaires total du fait de la croissance des livraisons hors France.

Les dotations aux provisions sont revenues à un niveau normatif après comptabilisation sur l'exercice précédent d'une reprise de provision ponctuelle de 1,2 M€ sur des créances clients de l'activité e-commerce datant d'exercices plus anciens.

- **Résultat Financier**

En Milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Intérêts et charges assimilées	-648	-670
Autres produits et charges financiers	216	-132
RESULTAT FINANCIER	-432	-802

Les intérêts et charges sont liés à la dette locative reconnue par la Société pour son entrepôt logistique d'Amblainville, ses bureaux et divers contrats de crédit-bail notamment à l'entrepôt.

Les produits et charges financiers sont composés de pertes de change et des revenus de placement de trésorerie.

- **Résultat net**

Le résultat net s'établit à 7,4 M€ en progression de 0,3 M€.

B. Tableau des Flux de Trésorerie

En Milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET	7 404	7 099
Dotations aux amortissements	6 888	6 615
Plus/Moins-value de cession d'immobilisations	1	44
Variation des provisions	183	-16
Impôts différés	37	-197
Produits et charges sans contrepartie en trésorerie	33	1 299
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	14 546	14 844
Variation du besoin en fonds de roulement	-2 041	6 286
Flux net de trésorerie généré par l'activité	12 505	21 130
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	-6 295	-4 926
Cessions d'immobilisations	14	1 103
Acquisition de titres de participation	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-6 281	-3 822
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	-4 064	-4 831
Dividendes en attente de règlement	-	-
Souscriptions d'emprunts	-	449
Remboursements d'emprunts	-4 299	-4 122
Augmentation des capitaux propres	-	-2
Rachats des actions propres	153	-103
Variation des comptes courants	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-8 210	-8 608
Variation nette de la trésorerie	-1 985	8 700
Trésorerie nette en début d'exercice	27 705	19 005
Trésorerie nette à la fin de l'exercice	25 719	27 705

La trésorerie nette à la fin de l'exercice s'élève à 25,7 M€ (incluant 0,8 M€ d'actions auto-détenues).

Les flux de trésorerie générés sur l'exercice sont négatifs de 2,0 M€. Ils résultent notamment :

- d'une capacité d'autofinancement de 14,5 M€

- d'une augmentation du besoin en fonds de roulement de 2,0 M€ liée notamment à la progression du niveau de stock de 6,3 M€ en lien avec la relance de la marque Habitat
- d'un flux d'investissements de 6,3 M€ qui inclut le versement d'un dépôt de garantie de 2,9 M€ dans le cadre du BEFA signé pour le nouvel entrepôt logistique
- du versement de dividendes pour 4,1 M€
- du remboursement de 4,3 M€ d'emprunts (dette IFRS 16)
- d'un flux de 0,2 M€ généré par la variation d'actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité

III. Evènements importants survenus dans le Groupe depuis le début de l'exercice en cours

- **Rachat d'actions propres par Vente-unique.com**

Le Groupe a poursuivi son programme de rachat d'actions. Il a notamment racheté 25 929 actions entre le 1^{er} octobre 2024 et le 10 janvier 2025.

- **Attribution d'actions gratuites par Vente-unique.com et augmentation de capital**

Le Conseil d'administration du 13 janvier 2025 a attribué définitivement 108 500 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2023. Ces actions ont été prélevées sur le stock de 100 944 actions auto-détenues par le Groupe et une émission de 7 556 nouvelles actions a été réalisée par une augmentation de capital par incorporation de réserve, portant le capital social de la Société à 97 800,29 euros, divisé en 9 780 029 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune.

Par ailleurs, un nouveau plan d'actions gratuites a été approuvé et mis en place par le Conseil d'administration du 29 janvier 2025. Il prévoit l'attribution de 102 000 actions gratuites à des salariés et au Directeur Général du Groupe avec une période d'acquisition définitive de 2 ans.

- **Vente-Unique.com élu Service Client de l'année 2025 en France, Espagne, Allemagne, Autriche et Suisse**

Vente-unique.com est ressorti vainqueur de l'élection du Service Client de l'Année dans la catégorie mobilier et décoration (élection organisée par Viséo Customer Insights) :

- en France pour la troisième année consécutive,
- en Espagne et en Allemagne pour la seconde année,
- en Suisse et en Autriche pour la première fois.

Ce prix récompense les entreprises qui placent la qualité de la relation client au centre de leurs préoccupations.

IV. Evolution prévisible du Groupe

Cap sur la montée en puissance d'Habitat...

Depuis la reprise de l'exploitation de la marque iconique Habitat en avril 2024, Vente-unique.com s'est tout d'abord concentré sur la préservation de la valeur de la marque ainsi que sur la préparation de la nouvelle collection, dont les premiers éléments sont disponibles depuis l'automne. En parallèle, le Groupe a également engagé un travail de fond afin de faire bénéficier à la marque Habitat de tout son savoir-faire dans le développement d'activités e-commerce rentables. La gestion du site www.habitat.fr sera ainsi intégrée dans le Système d'Information propriétaire de Vente-unique.com au 1^{er} trimestre 2025.

La relance commerciale sera appuyée sur l'enrichissement de la gamme, entre nouveautés et rééditions de modèles iconiques. En parallèle, le Groupe va mettre en place une politique de licence avec des acteurs spécialisés (linge de maison, art de la table, etc.), afin de créer de nouveaux produits disponibles et de s'étendre à de nouveaux canaux de distribution.

Le Groupe entend poursuivre une politique d'investissements raisonnés pour accompagner la croissance d'Habitat, qui contribuera à la croissance du Groupe sur l'exercice 2024-2025.

... et de nouveaux relais de croissance

Vente-unique.com s'apprête en outre à accélérer sur ses relais de croissance qui ont déjà fait leurs preuves. Le Groupe prévoit ainsi de déployer au 1^{er} trimestre 2025 sa place de marché en Pologne, qui constituera le 9^{ème} pays couvert. Au-delà des commissions générées (x3 sur l'exercice clos), la place de marché offre des opportunités de revenus supplémentaires en prestations logistiques (revenus « fulfillment » x10, hors défaut du client historique) et de revenus publicitaires (« retail media »).

Dans ce cadre, Vente-unique.com prépare l'extension de ses capacités logistiques, avant la livraison attendue sur le prochain exercice du futur site de 62 000 m² dans l'Allier. Celui-ci permettra d'augmenter de 75% la capacité du Groupe, pour ses besoins propres (dont la marque Habitat) et la logistique pour compte de tiers, avec un investissement maîtrisé de l'ordre de 7 M€ (hors dépôt de garantie de 2,9 M€) pour aménager le bâtiment.

Comptes consolidés IFRS

(Exercice clos au 30 septembre 2024)

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 SEPTEMBRE 2024

COMPTE DE RESULTAT

En Milliers d'Euros	Notes	30/09/2024	30/09/2023
Chiffre d'affaires	5.11	178 655	162 264
Prix de revient des ventes		-75 183	-71 005
MARGE BRUTE	5.12	103 472	91 259
Charges de personnel	5.13	-23 540	-21 519
Autres charges opérationnelles courantes	5.14	-69 000	-59 166
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		10 932	10 574
Autres produits et charges opérationnels	5.15	-504	-161
RESULTAT OPERATIONNEL		10 429	10 413
Intérêts et charges assimilées	5.16	-648	-670
Autres produits et charges financières		216	-132
RESULTAT FINANCIER		-432	-802
RESULTAT AVANT IMPÔT		9 997	9 612
Charges d'impôts	5.17	-2 593	-2 512
RESULTAT NET		7 404	7 099
<hr/>			
Résultat de base par action, en euros			
Résultat net part du Groupe par action	5.19	0,77	0,74
<hr/>			
Résultat dilué par action, en euros			
Résultat net part du Groupe par action	5.19	0,75	0,72

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En Milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net de l'exercice	7 404	7 099
Ecart de conversion		
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, non transférables en compte de résultat	7 404	7 099
Impact résultat des opérations sur actions propres	531	1 299
Ecart actuariel sur les provisions d'indemnités de fin de carrière	-147	47
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en compte de résultat	384	1 346
Autres éléments du résultat global		
Résultat global - part du Groupe	7 788	8 446

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Nombres d'actions	Capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultat global comptabilisé directement en capitaux propres	Capitaux propres - part du groupe	Capitaux - propres - part des Minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres clôture au 1er octobre 2022	9 660 573	97	-255	34 339	-0	34 181	-	34 181
Affectation du résultat				-0	0	-		-
Opérations sur titres auto-détenus	111 900	1	-82	-24	1 299	-105	1 299	-105
Paiements fondés sur des actions					-4 831	7 099	-4 831	7 099
Dividendes						47	47	47
Résultat net de l'exercice au 30 septembre 2023								
Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres						47	47	47
Autres mouvements						-	-	-
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2023	9 772 473	98	-337	29 484	8 446	37 691	-	37 691
Affectation du résultat				32	8 446	-8 446		
Opérations sur titres auto-détenus						121	153	153
Paiements fondés sur des actions						410	410	410
Dividendes					-4 064	-	-4 064	-4 064
Résultat net de l'exercice au 30 septembre 2024						7 404	7 404	7 404
Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres						-147	-147	-147
Autres mouvements								
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2024	9 772 473	98	-304	33 866	7 788	41 448	-	41 448

ACTIF

En Milliers d'Euros	Notes	30/09/2024	30/09/2023
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	5.1	4 378	3 760
Immobilisations corporelles	5.2	2 969	2 762
Droit d'utilisation	5.3	13 302	20 963
Actifs financiers non courants	5.4	3 330	367
Actifs d'impôts différés	5.5	492	478
Total des actifs non courants		24 471	28 330
ACTIFS COURANTS			
Stocks	5.6	34 259	27 967
Créances clients et comptes rattachés	5.7	2 615	2 496
Autres créances	5.7	5 274	3 378
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.18.1	25 719	27 705
Total des actifs courants		67 868	61 546
TOTAL ACTIF		92 338	89 877

PASSIF

En Milliers d'Euros	Notes	30/09/2024	30/09/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	5.8	98	98
Réserves liées au capital		33 946	30 494
Résultat net part du Groupe		7 404	7 099
Capitaux propres		41 448	37 691
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	5.9	962	581
Dettes financières à long terme	5.10	234	307
Dette locative long terme	5.10	9 090	17 067
Total des passifs non courants		10 286	17 955
PASSIFS COURANTS			
Emprunts et dettes financières à court terme	5.10	75	75
Dette locative court terme	5.10	4 204	4 098
Autres passifs financiers courants	5.10		-
Dettes fournisseurs	5.18.3	21 164	15 722
Dettes fiscales et sociales	5.18.3	10 466	10 793
Autres passifs courants	5.18.3	4 695	3 543
Total des passifs courants		40 604	34 231
TOTAL PASSIF		92 338	89 877

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Milliers d'Euros	Notes	30/09/2024	30/09/2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
RESULTAT NET		7 404	7 099
Dotations aux amortissements	5.1 / 5.2 / 5.3	6 888	6 615
Plus/Moins-value de cession d'immobilisations		1	44
Variation des provisions	5.9	183	-16
Impôts différés	5.5	37	-197
Produits et charges sans contrepartie en trésorerie	5.18.2	33	1 299
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		14 546	14 844
Variation du besoin en fonds de roulement	5.18.3	-2 041	6 286
Flux net de trésorerie généré par l'activité		12 505	21 130
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	5.18.4	-6 295	-4 926
Cessions d'immobilisations	5.18.4	14	1 103
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		- 6 281	-3 822
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés	5.8.2	-4 064	-4 831
Souscriptions d'emprunts	5.10.2	-	400
Souscription dette locative (crédit-bail)	5.10.2	-	49
Remboursements d'emprunts	5.10.2	-75	-18
Remboursement dette locative	5.10.2	- 4 224	-4 105
Rachats des actions propres	5.8.3	153	-103
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		- 8 210	-8 608
Variation nette de la trésorerie		-1 985	8 700
Trésorerie nette en début d'exercice	5.18.1	27 705	19 005
Trésorerie nette à la fin de l'exercice	5.18.1	25 719	27 705

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

pour l'exercice clos au 30 septembre 2024

	5.10.2. TABLEAU DE VARIATION DES DETTES FINANCIERES	48	
NOTE 1 : INFORMATIONS GENERALES	24	5.11. CHIFFRE D'AFFAIRES	49
NOTE 2 : FAITS MARQUANTS	24	5.12. MARGE BRUTE	49
NOTE 3 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	26	5.13. CHARGES DE PERSONNEL	50
NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	27	5.14. AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES	50
NOTE 5 : COMMENTAIRE SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT	31	5.15. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	51
5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31	5.16. RESULTAT FINANCIER	51
5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33	5.17. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET DIFFERES	52
5.3. DROIT D'UTILISATION	35	5.17.1. DECOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPOT	52
5.4. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	38	5.17.2. RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPOT	53
5.5. IMPOTS DIFFERES ACTIFS	39	5.18. NOTE ANNEXE AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE NETTE DE VENTE UNIQUE.COM	53
LA COMPOSITION DES IMPOTS DIFFERES EST LA SUIVANTE :	39	5.18.1. CALCUL DE LA TRESORERIE	54
5.6. STOCKS	40	5.18.2. PRODUITS ET CHARGES SANS CONTREPARTIE DE TRESORERIE	54
5.7. CREANCES	41	5.18.3. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	54
5.8. CAPITAUX PROPRES	42	5.18.4. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES INVESTISSEMENTS	55
5.8.1. CAPITAL	42	5.19. RESULTAT PAR ACTION	56
5.8.2. DIVIDENDES	42	5.20. ENGAGEMENTS HORS BILAN	56
5.8.3. ACTIONS PROPRES	42	5.21. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	56
5.8.4. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS	43	5.22. EFFECTIFS :	57
5.9. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	44	5.23. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	57
5.9.1. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS	44	5.24. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	57
5.9.2. INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	44	5.24.1. ENTREPRISES ASSOCIEES	57
5.10. DETTES FINANCIERES	46	5.24.2. REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS	58
5.10.1. ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES	47		

Note 1 : Informations générales

Le Groupe Vente-unique.com opère un site de vente en ligne de meubles et de produits d'équipement de la maison dans les pays suivants : France, Espagne, Allemagne, Belgique, Suisse, Autriche, Luxembourg, Italie, Pays-Bas, Portugal et Pologne. Il commercialise plus de 3 millions de références vendues en direct ou par des vendeurs tiers (place de marché). Il exploite un entrepôt logistique de 85.000 m² situé à Amblainville (Oise).

Vente-unique.com est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration, dont le siège social est situé 9/11 rue Jacquard, 93315 Le Pré Saint Gervais. La Société est immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés sous le numéro 484 922 778 RCS Paris et est cotée à Euronext Growth.

Les états financiers au 30 septembre 2024 reflètent la situation comptable consolidée du groupe constitué de Vente-unique.com et de ses filiales.

Les états financiers de l'exercice clos au 30 septembre 2024 ont été présentés au Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2025 qui a autorisé leur publication.

Note 2 : Faits marquants

- **Impact de la liquidation de la société Habitat Design International sur l'activité logistique**

La société Habitat Design International (HDI) et sa principale filiale Habitat France (HFS), en difficulté financière depuis plusieurs mois, ont été déclarées en liquidation judiciaire le 28 décembre 2023.

Cette société était le principal client externe du Groupe pour son activité logistique opérée depuis l'entrepôt de Amblainville. Sa défaillance explique la baisse significative du chiffre d'affaires logistique sur l'exercice à 2560 K€ (dont 1467 K€ concernant HDI) contre 6735 K€ (dont 6602 K€ concernant HDI) lors du précédent exercice.

Afin de faire face à la perte de revenus de cette activité, la Société a mis en place un plan d'économies dans son entrepôt et a accéléré le recrutement de nouveaux clients logistiques externes (activité fulfillment) notamment au travers de sa place de marché. Ces nouveaux clients ont généré un chiffre d'affaires de 1093 K€ sur l'exercice.

- **Exploitation et relance de la marque Habitat**

La société CAFOM a accordé la licence d'exploitation de la marque Habitat à Vente-unique.com à compter du 1^{er} avril 2024, afin d'orchestrer la renaissance de cette marque iconique, notamment à travers l'exploitation de son site internet.

L'accord, d'une durée initiale de 3 ans, s'accompagne d'une rémunération forfaitaire de 50 K€ par mois versée par Vente-unique.com à compter du 1^{er} octobre 2024 ainsi que d'une option d'achat de la marque Habitat exerçable sur cette période, pour un prix convenu de 15 M€.

Dans le cas où l'option ne serait pas exercée d'ici la fin de la période initiale, il est prévu de poursuivre le contrat de licence.

La Société s'est également portée acquéreur auprès de la société CAFOM, qui les avait elle-même acquis auprès du liquidateur, de certains actifs numériques de la société Habitat Design International pour une valeur de 300 K€.

Le site Habitat.fr a démarré son activité marchande à compter du 13 juin 2024. Dans un premier temps l'objectif premier était de proposer une solution aux clients concernés par la liquidation de HDI, ancien exploitant de la marque Habitat, et de sa filiale HFS.

Dans le cadre d'un protocole signé le 23 avril 2024, CAFOM a pris à sa charge le coût de revient de produits livrés à ces clients alors que Vente-unique.com a pris à sa charge les coûts de traitement logistique et de transport vers ces clients.

Le Groupe Vente-unique.com a comptabilisé dans ses comptes au 30.09.2024 une charge totale de 603 K€ en autres produits et charges correspondant aux différents coûts ponctuels liés à la relance de la marque.

- **Renégociation du contrat de bail de l'entrepôt d'Amblainville**

La société Vente-unique Logistics AMB était sous-locataire de l'entrepôt de Amblainville auprès de la société CAFOM elle-même locataire auprès de la société ELF Amblainville au titre d'un contrat de 9 ans et 1 mois arrivant à échéance le 13 décembre 2028.

Les parties ont décidé de résilier ces baux par anticipation au 31 mars 2024.

Un nouveau bail a été signé directement entre les sociétés Vente-unique Logistics AMB et ELF Amblainville avec effet au 1^{er} avril 2024 pour une durée de 10 ans avec une première période ferme de 4 ans expirant le 31 mars 2028. Le Groupe a comptabilisé le droit d'utilisation de ce nouveau contrat selon la norme IFRS 16 sur cette durée d'engagement ferme de 4 ans.

- **Signature d'un bail en état futur d'achèvement (BEFA) pour un nouvel entrepôt logistique et création d'une nouvelle filiale**

La Société a signé un bail en état futur d'achèvement (BEFA) en date du 16 mai 2024, amendé le 18 décembre 2024. Ce contrat prévoit la location d'un ensemble immobilier de 61 840 m² situé dans l'Allier incluant 5 cellules logistiques à date d'achèvement fixée au plus tard au 11 juin 2026 pour une période ferme de 12 ans.

Ce nouvel entrepôt logistique sera destiné au stockage et à la préparation des commandes des clients du Groupe situés dans le Sud de la France, en Suisse, Italie, Espagne et Portugal. Il permettra au Groupe de supporter la croissance d'activité de ses deux marques Vente-unique.com et Habitat et développer son activité de fulfillment notamment pour des vendeurs tiers de sa place de marché.

Dans le cadre de contrat, un dépôt de garantie de 2930 K€ a été versé au bailleur

Par ailleurs, une nouvelle filiale nommée Vente-unique Logistics Auvergne a été créée en septembre 2024 afin d'héberger à terme cette activité. Elle n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

- **Distributions de dividendes**

Une assemblée générale mixte a également été convoquée le 28 mars 2024. Elle a notamment approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ainsi que le versement d'un dividende de 0,42 € par action pour une somme totale de 4,1 M€. Ce dividende a effectivement été versé le 24 juin 2024.

- **Attribution d'actions gratuites**

Le Conseil d'administration du 29 janvier 2024 a attribué définitivement 107 900 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2022. Les actions attribuées ont été prélevées sur le stock d'actions auto-détenues.

Il a par ailleurs été décidé le 8 janvier 2024 la mise en place d'un nouveau plan d'attribution de 102 052 actions gratuites.

- **Rachat d'actions**

Le Groupe a poursuivi son programme de rachat d'actions. Il a ainsi racheté 78 073 actions pour une valeur totale de 861 K€ sur la période. Au 30 septembre 2024, il détient 75 015 actions pour une valeur de 816 K€ comptabilisées en Trésorerie.

- **Progression de la notation ESG**

Au titre de l'année 2023, Vente-unique.com a obtenu un score de 74/100 décerné par Ethifinance ESG Ratings qui évalue les entreprises selon un référentiel d'environ 140 critères répartis en 4 catégories : environnement, social, gouvernance et parties prenantes externes.

Ce score est en très forte progression par rapport à 2022 (+19 points) et 2021 (+30 points). Le Groupe enregistre notamment des progrès remarquables dans la catégorie « Environnement » avec un score de 78 points, qui vient récompenser les nombreuses mesures et initiatives menées sur le sujet par Vente-unique.com.

Enfin, cette performance obtenue sur l'année 2023 permet à Vente-unique.com de se positionner nettement au-dessus de son benchmark (+24 points), dans le top 5% de son secteur (la consommation discrétionnaire) et en 3^{ème} position de son sous-secteur, à savoir la vente au détail.

Note 3 : Evènements postérieurs à la clôture

- **Rachat d'actions propres par Vente-unique.com**

Le Groupe a poursuivi son programme de rachat d'actions. Il a notamment racheté 25 929 actions entre le 1^{er} octobre 2024 et le 10 janvier 2025

- **Attribution d'actions gratuites par Vente-unique.com et augmentation de capital**

Le Conseil d'administration du 13 janvier 2025 a attribué définitivement 108 500 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2023. Ces actions ont été prélevées sur le stock de 100 944 actions auto-détenues par le Groupe et une émission de 7 556 nouvelles actions a été réalisée par une augmentation de capital par incorporation de réserve, portant le capital social de la Société à 97 800,29 euros, divisé en 9 780 029 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune.

Par ailleurs, un nouveau plan d'actions gratuites a été approuvé et mis en place par le Conseil d'administration du 29 janvier 2025. Il prévoit l'attribution de 102 000 actions gratuites à des salariés et au Directeur Général du Groupe avec une période d'acquisition définitive de 2 ans.

- **Vente-Unique.com élu Service Client de l'année 2025 en France, Espagne, Allemagne, Autriche et Suisse**

Vente-unique.com est ressorti vainqueur de l'élection du Service Client de l'Année dans la catégorie mobilier et décoration (élection organisée par Viséo Customer Insights) :

- en France pour la troisième année consécutive,
- en Espagne et en Allemagne pour la seconde année,
- en Suisse et en Autriche pour la première fois.

Ce prix récompense les entreprises qui placent la qualité de la relation client au centre de leurs préoccupations.

Note 4 : Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 septembre 2024, en date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Tous les textes du référentiel IFRS publiés par l'IASB et l'IFRS Interpretation Committee d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020 sont les mêmes que ceux adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire en Union européenne ou que le Groupe a appliqués par anticipation, ou que l'Union européenne n'a que partiellement adopté et dont les effets sur les comptes du Groupe sont en cours de revue.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2024 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 30 septembre 2023.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application non obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2023

▪ **Amendement IFRS 16 – Obligation locative découlant d'une cession-bail**

Ces modifications ont pour objectif de préciser les modalités d'évaluation par le vendeur-preneur de la dette locative découlant d'une opération de cession-bail (sale and leaseback) avec transfert de contrôle de l'actif à l'acheteur-bailleur, de sorte que le vendeur-preneur ne comptabilise immédiatement aucun gain ou perte rattachable au droit d'utilisation qu'il conserve.

Elles trouvent à s'appliquer particulièrement lorsque les loyers à la charge du vendeur-preneur sont, pour tout ou partie, des loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux.

Ce texte publié par l'IASB le 22 septembre 2022 et adopté par l'UE le 20 novembre 2023 doit entrer en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et doit être appliquée de manière rétrospective aux opérations de cession-bail conclues après la date de première application. Une application anticipée est autorisée.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023**▪ Amendement IAS 1 – Information à fournir sur les méthodes comptables et mise à jour du Practice Statement 2 « Making materiality judgements »**

L'IASB a publié cet amendement le 12 février 2021, qui a été adopté par l'UE le 2 mars 2022.

Ces modifications contiennent des indications et des exemples pour aider les entités à exercer leur jugement quant à l'appréciation du caractère significatif des informations fournies en annexe sur leurs méthodes comptables.

Elles visent à aider les entités à fournir des informations plus utiles sur leurs méthodes comptables en remplaçant l'obligation de divulguer leurs « principales » méthodes comptables par une obligation de divulguer leurs méthodes comptables « significatives ». Les informations sur les méthodes comptables sont significatives si, prises en considération collectivement avec d'autres informations incluses dans les états financiers, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions des principaux utilisateurs des états financiers. Ces modifications donnent des indications sur la manière d'appliquer le concept de matérialité dans les choix d'informations à fournir sur les méthodes comptables.

Cet amendement a été pris en considération par le Groupe dans la présentation des informations sur ses méthodes comptables au sein des états financiers au 30 septembre 2024.

▪ Amendement IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

L'IASB a publié le 12 février 2021 un amendement portant sur la modification de la norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, qui a été adopté par l'UE le 2 mars 2022.

Ces modifications d'IAS 8 précisent la distinction entre les changements d'estimations comptables, les changements de méthodes comptables et les corrections d'erreurs.

Pour ce faire, elles remplacent la définition d'un changement d'estimation comptable par une définition des estimations comptables. Selon cette dernière définition, les estimations comptables sont des montants dans les états financiers qui font l'objet d'une incertitude d'évaluation. De plus, l'amendement clarifie la manière dont les entités utilisent les techniques et les données d'évaluation pour élaborer des estimations comptables. Ce texte n'a pas eu d'impact sur les présents états financiers.

▪ Amendement d'IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier

Ces modifications de la norme IAS 12 publiées par l'IASB le 23 mai 2023 et adopté par l'UE le 8 novembre 2023 font suite aux règles du deuxième pilier des travaux de réforme fiscale internationale de l'OCDE sur le BEPS (Base Erosion Profit Shifting), prévoyant notamment l'instauration d'un taux minimum mondial d'imposition de 15 % sur les bénéfices des entreprises multinationales dans le champ d'application du dispositif (réalisation d'un chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros).

L'amendement prévoit :

- une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation des impôts différés découlant de la mise en œuvre des règles modèles du Pilier 2 dans le droit national.

Cette exception s'applique également à la publication d'informations en annexe en lien avec ces impôts différés ;

- de nouvelles informations à fournir sur l'exposition d'une entité aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2, en particulier avant sa date d'entrée en vigueur

L'exception temporaire obligatoire – dont le recours doit être mentionné en annexe – s'applique immédiatement. Les autres exigences d'information s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, mais pas aux périodes intermédiaires se terminant au plus tard le 31 décembre 2023.

En l'absence de dispositions des normes IFRS sur le sujet, le Groupe a adopté une méthode comptable consistant en une application de l'exception temporaire de reconnaissance des impôts différés et de publication d'informations sur ceux-ci en annexe.

- **Amendement IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction**

L'IASB a publié le 7 mai 2021 des modifications concernant la norme IAS 12 « impôts sur le résultat ». Ces amendements ont été adoptés par l'UE le 11 août 2022.

Les modifications apportées à la norme IAS 12 réduisent le champ d'application de l'exception de comptabilisation initiale des impôts différés. Celle-ci ne s'applique plus aux transactions qui donnent lieu à des différences temporelles imposables et déductibles de même montant, telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. Une entité est ainsi tenue de comptabiliser l'actif et le passif d'impôt différé connexes, la comptabilisation de tout actif d'impôt différé étant assujettie aux critères de recouvrabilité d'IAS 12.

Cet amendement a été pris en considération par le Groupe dans la présentation des informations sur ses méthodes comptables au sein des états financiers au 30 septembre 2024.

- **IFRS 17 – Contrats d'assurance avec amendements, y compris amendements d'IFRS 17 et IFRS 9 publiés portant sur l'information comparative**

Publiée le 18 mai 2017 par L'IASB et homologuée le 23 novembre 2021 et le 8 septembre 2022 par l'UE, la norme IFRS 17 remplacera la norme actuelle IFRS 4 sur les contrats d'assurance, pour les périodes comptables commençant le 1er janvier 2023.

La norme IFRS 17 s'applique à tous les types de contrats d'assurance, quel que soit le type d'entités qui les émettent ainsi qu'à certaines garanties et instruments financiers comportant des éléments de participation discrétionnaire (avec quelques exceptions au champ d'application). Cette norme repose sur un modèle général, complété par une adaptation pour les contrats comportant des éléments de participation directe, et une approche simplifiée principalement dédiée aux contrats de courte durée. Le passage à cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices post-2024

L'IASB a également publié les textes suivants, ne pouvant pas être anticipés en 2023 en l'absence d'adoption par l'Union européenne, et pour lesquels le Groupe ne prévoit pas d'incidence significative. Les dates d'entrée en application mentionnées ci-dessous seront effectives sous réserve d'adoption par l'Union européenne.

- **Amendements d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur et Passifs non courants assortis de clauses restrictives**

L'IASB a publié le 31 octobre 2022 les derniers amendements concernant la norme IAS 1 – Présentation des états financiers.

Les amendements combinés (ceux publiés en 2020 et 2022) figurent en annexe aux amendements d'octobre 2022.

Ces textes apportent des précisions sur les règles de présentation des passifs comme courants ou non courants, notamment en ce qui concerne leur application aux passifs assortis de clauses restrictives (covenants).

La notion de droit de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture est clarifiée. Ce droit au report du règlement doit s'apprécier strictement à la date de clôture.

La présentation en tant que passif courant ou non courant n'est pas affectée par la probabilité ou l'intention qu'une entité exerce son droit de différer le règlement.

Ce n'est que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres que les termes d'un passif n'auraient pas d'impact sur sa présentation en tant que courant ou non courant.

Enfin, de nouvelles informations en annexe sont exigées lorsqu'un passif découlant d'un accord de prêt est classé comme non courant et que le droit de l'entité de différer le règlement est subordonné au respect de clauses restrictives dans un délai de douze mois.

Les modifications devraient entrer en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 et devront être appliquées de manière rétrospective.

Le Groupe évalue actuellement l'impact que les amendements auront sur les pratiques actuelles et si les accords de prêt existants pourraient nécessiter une renégociation.

▪ **Amendement d'IAS 7 et d'IFRS 7 – Accords de financement de fournisseurs**

Ces modifications publiées par l'IASB le 25 mai 2023 prévoient des exigences d'informations en annexe supplémentaires sur la teneur des accords de financement avec des fournisseurs (de type affacturage inversé ou reverse factoring) et leurs effets sur les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité.

Les modifications entreront en vigueur pour les exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2024. L'application de ce texte impliquera pour le Groupe la publication de nouvelles informations quantitatives sur ses programmes d'affacturage inversé.

Ce texte ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

▪ **Amendement d'IAS 21 – Absence de convertibilité**

Cet amendement publié par l'IASB le 15 août 2023 précise comment une entité doit déterminer si une monnaie est échangeable et comment elle doit déterminer un taux de change au comptant en cas d'absence de convertibilité.

Une monnaie est considérée comme convertible en une autre monnaie lorsqu'une entité est en mesure d'obtenir l'autre monnaie dans un laps de temps qui prévoit un délai administratif normal et par l'intermédiaire de marchés ou de régimes de change dans lesquels une opération d'échange créerait des droits et des obligations exécutoires.

Si une devise n'est pas convertible en une autre devise, une entité est tenue d'estimer le taux de change au comptant à la date d'évaluation de manière à refléter le taux auquel une opération de change aurait lieu à la date d'évaluation entre les acteurs du marché dans les conditions économiques existantes.

Une entité peut utiliser un taux de change observable sans ajustement ni autre technique d'estimation. Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices annuels ouverts à partir du 1er janvier 2025. Lors de l'application des modifications, une entité ne peut pas retraitier les informations comparatives.

Note 5 : Commentaire sur le bilan et le compte de résultat

5.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles « Leads » correspondent à des fichiers clients et permettent d'agrandir la clientèle potentielle et de démarcher de nouveaux clients. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de 5 ans, selon le mode linéaire.

S'il existe un ou plusieurs indices de perte de valeur identifiés par la direction, un test de dépréciation est réalisé.

Les pertes de valeurs éventuellement constatées lors des tests de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges opérationnels non courants » incluse dans le résultat opérationnel du Groupe.

Le fonds commercial est comptabilisé à sa valeur d'acquisition. Des tests de valorisation sont effectués afin de vérifier s'il est nécessaire de déprécier sa valeur.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée et sont essentiellement constituées de logiciels développés en interne et de site internet. Conformément à la norme IAS 38, ceux-ci sont évalués à leur coût et amortis sur leur durée d'utilité.

Valeur brute	Fichiers clients Internet	Logiciel	Immob. en cours	Fonds de commerce	TOTAL
Solde au 01/10/2022	4 641	4 965		-	9 606
Augmentation	457	969		503	1 929
Diminution					-
Solde au 30/09/2023	5 099	5 934		503	11 535
Augmentation	480	1 031	435	-	1 946
Diminution					-
Solde au 30/09/2024	5 579	6 964	435	503	13 482

Valeur Amortissements	Fichiers clients Internet	Logiciel	Immob. en cours	Fonds de commerce	TOTAL
Solde au 01/10/2022	3 984	2 548		-	6 532
Augmentation	259	985			1 244
Diminution					-
Solde au 30/09/2023	4 242	3 533		-	7 775
Augmentation	336	993			1 329
Diminution					-
Solde au 30/09/2024	4 578	4 526	-	-	9 104

Valeur nette comptable	Fichiers clients Internet	Logiciel	Immob. en cours	Fonds de commerce	TOTAL
Solde au 01/10/2022	658	2 417		-	3 075
Augmentation	199	-17		503	685
Diminution	-	-		-	-
Solde au 30/09/2023	857	2 400		503	3 760
Augmentation	480	1 031	435	-	1 946
Dotations aux amortissements	-336	-993			-1 329
Diminution	-	-		-	-
Solde au 30/09/2024	1 001	2 438	435	503	4 378

L'acquisition du fonds de commerce de la société Distri Service en date du 1^{er} octobre 2022 a permis d'acquérir un fonds commercial d'une valeur de 502 K€.

La société a par ailleurs immobilisé des logiciels développés en interne par ses équipes informatiques (site internet, back office, marketplace) à hauteur de 763K€ dont 435 K€ en immobilisations en cours au 30.09.204 (projets en cours pour la relance de la marque Habitat)

Les amortissements des fichiers clients internet comptabilisés à hauteur de 4 578 K€ au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ont été calculés sur la durée d'utilité définie pour ces fichiers, soit 5 ans. Les fichiers clients comprennent des listes d'adresses mails qualifiées (CSP et habitudes de consommation de la clientèle) acquises à l'extérieur et qui contribuent à la génération du chiffre d'affaires du site Vente-unique, à l'appui d'opérations marketing et commerciales ciblées. Les amortissements pratiqués relèvent d'une appréciation du Management qui considère que les fichiers concernés produisent des effets commerciaux qui s'atténuieront au-delà de la 5^{ème} année.

5.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux installations générales, matériels, outillages, agencements, terrains, constructions et autres. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et, l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

Rubriques de l'actif	Durée
Logiciels informatiques et droits similaires	1 à 3 ans
Site Internet	5 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	6 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revues chaque année. La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, comme par exemple une fermeture planifiée, des réductions d'effectifs ou une révision à la baisse des perspectives de marchés ou de performances opérationnelles. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Valeur brute	Installations techniques et matériels industriels	Autres installations, agencements, aménagements	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Véhicules de transport	TOTAL
Solde au 01/10/2022	148	2 022	947	80	3 197
Augmentation	427	2 107	246	104	2 883
Diminution				-58	-58
Solde au 30/09/2023	575	4 129	1 193	126	6 022
Augmentation		1 372			1 372
Diminution					-
Solde au 30/09/2024	575	5 501	1 193	126	7 394

Valeur Amortissements	Installations techniques et matériels industriels	Autres installations, agencements, aménagements	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Véhicules de transport	TOTAL
Solde au 01/10/2022	108	1 367	773	22	2 270
Augmentation	104	697	177	26	1 004
Diminution				-14	-14
Solde au 30/09/2023	212	2 064	950	34	3 260
Augmentation		1 165			1 165
Diminution					-
Solde au 30/09/2024	212	3 230	950	34	4 425

Valeur nette comptable	Installations techniques et matériels industriels	Autres installations, agencements, aménagements	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Véhicules de transport	TOTAL
Solde au 01/10/2022	40	655	174	58	927
Augmentation	323	1 409	69	78	1 879
Reclassement en droits d'utilisation				-44	-44
Diminution	-	-	-		
Solde au 30/09/2023	363	2 064	243	92	2 762
Augmentation	-	1 372	-	-	1 372
Dotations aux amortissements	-	-1 165	-	-	-1 165
Diminution	-	-	-	-	-
Solde au 30/09/2024	363	2 271	243	92	2 969

5.3. Droit d'utilisation

Traitement des contrats de location selon la norme IFRS 16

Le Groupe reconnaît un contrat de location dès lors qu'il obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation d'un actif identifié et qu'il a le droit de contrôler cet actif. Les contrats de location du Groupe portent essentiellement sur des biens immobiliers, principalement les locaux du siège et l'entrepôt d'Amblainville. Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs.

Cela se traduit par la constatation :

- d'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » ;
- d'une dette de location au titre de l'obligation de paiements.

Droit d'utilisation

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation évalué comprend le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les coûts directs initiaux, les coûts estimés de remise en état de l'actif, les pas-de-porte, les droits au bail ainsi que les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisations sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

La recouvrabilité du droit d'utilisation est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de l'actif. Au 30/09/2024, le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur.

Crédit-bail

Conformément à l'application d'IFRS 16, les crédits baux sont inclus dans le droit d'utilisation.

Dette de location

À la date de prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements futurs qui comprennent les loyers fixes, les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux défini dans le contrat, les franchises de loyers, ainsi que les paiements relatifs aux options d'extension, d'achat, de résiliation ou de non-renouvellement, si le Groupe est raisonnablement certain de les exercer.

Le Groupe retient le taux marginal d'endettement du Groupe pour évaluer le droit d'utilisation et la dette de loyers correspondante, qui prend notamment en compte les conditions de financement du Groupe et l'environnement économique dans lequel le contrat a été souscrit.

Ultérieurement la dette de location est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La charge d'intérêts de la période est comptabilisée dans le résultat financier. La dette de location est présentée séparément de la dette financière nette.

Exemptions

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

Période exécutoire des contrats de location

Un contrat de location reste exécutoire aussi longtemps que le locataire, ou le bailleur, aurait à subir une perte ou une pénalité plus qu'insignifiante en cas d'arrêt du contrat. Pour déterminer la durée exécutoire du contrat de location, il doit être pris en compte l'ensemble des aspects économiques du contrat et pas seulement les indemnités de résiliations contractuelles.

Valeur brute	Immobilier	Mobilier	TOTAL
Solde au 01/10/2022	1 704	1 149	2 853
Actualisation	85		85
Augmentation		48	48
Nouveaux contrats	22 465	1 385	23 850
Diminution			-
Solde au 30/09/2023	24 254	2 583	26 836
Actualisation	1 282		1 282
Augmentation			-
Nouveaux contrats	13 006		13 006
Diminution	-22 846	-136	-22 982
Solde au 30/09/2024	15 695	2 446	18 142

Valeur Amortissements	Immobilier	Mobilier	TOTAL
Solde au 01/10/2022	840	665	1 505
Augmentation	3 927	442	4 368
Nouveaux contrats			-
Diminution			-
Solde au 30/09/2023	4 767	1 107	5 874
Augmentation	3 950	444	4 394
Nouveaux contrats	-5 366	-61	-5 428
Diminution			-
Solde au 30/09/2024	3 350	1 490	4 840

Valeur nette comptable	Immobilier	Mobilier	TOTAL
Solde au 01/10/2022	864	483	1 347
Augmentation	-3 842	-442	-4 283
Reclassement en droits d'utilisation	22 465	1 385	23 850
Diminution	-	-	-
Solde au 30/09/2023	19 487	1 475	20 962
Dotations aux amortissements	-3 950	-444	-4 394
Actualisation	1 282		-
Nouveaux contrats	13 006	-	13 006
Diminution	-17 480	-75	-17 555
Solde au 30/09/2024	12 345	956	13 302

Le Groupe a renégocié le contrat de bail de l'entrepôt d'Amblainville au 1^{er} avril 2024. Cela a conduit à éteindre par anticipation le droit d'utilisation à échéance initiale 13/12/2028 pour un montant de 17 480 K€ et à calculer un nouveau droit d'utilisation sur la période d'engagement ferme (échéance 31/03/2028) du nouveau bail de 10 ans pour lequel le Groupe a bénéficié de conditions préférentielles.

5.4. Actifs financiers non courants

Conformément à IAS 17, les dépôts et cautionnements sont des sommes versées aux bailleurs et prestataires en garantie des loyers et prestations de services et sont comptabilisés à leur coût historique. La valeur de ces actifs est ajustée régulièrement lors de la révision des loyers.

Valeur brute	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 01/10/2022	-	35	1 369	1 404
Augmentation			66	66
Diminution			-1 103	-1 103
Solde au 30/09/2023	-	35	332	367
Augmentation			2 977	2 977
Diminution			-14	-14
Solde au 30/09/2024	-	35	3 295	3 330

Un dépôt de garantie de garantie de 2 930 K€ a été versé dans le cadre de la signature d'un BEFA pour la location d'un futur site logistique.

5.5. Impôts différés actifs

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable dans les 5 années à venir sur la base des budgets établis à la fin du 1^{er} trimestre de l'exercice suivant.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La composition des impôts différés est la suivante :

En milliers d'euro	30/09/2024	30/09/2023	Var.
Décalage temporaire	285	262	23
Retraitements IFRS 9	49	72	-23
Retraitements IFRS 16	-2	52	-54
Provision engagement retraite	161	93	68
Solde net d'impôts différés	492	478	14
<i>Dont impact réserves</i>	<i>-51</i>	<i>16</i>	<i>35</i>
<i>Dont impact résultat</i>	<i>37</i>	<i>-197</i>	

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Le taux d'IS utilisé pour estimer les impôts différés est de 25,83%.

5.6. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût d'acquisition est augmenté des frais d'approche (frais de transport, droits de douane et divers évalués de manière statistique...). Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales sous déduction des frais de commercialisation. Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constatée en fonction des perspectives de vente, des évolutions technologiques et plus généralement du risque lié à l'obsolescence ainsi que du taux de rotation des stocks. Une dépréciation est aussi constatée lorsque la valeur de réalisation des stocks en fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire. Il en est de même lorsque les stocks présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales.

Ainsi, les retours de marchandises, les stocks soldeurs et les stocks dépareillés sont provisionnés à 50%, correspondant à la perte de marge constatée de manière statistique sur ces produits.

En milliers d'euro	30/09/2023	Augmentation	Diminution	30/09/2024
Valeur brute	28 779	6 503		35 282
Provisions	-812	-211		-1 023
Valeur nette	27 967	6 292		34 259

Les variations de provision pour dépréciation des stocks se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Total des provisions pour dépréciation des stocks	812	211		1 023

La progression du stock s'explique notamment par l'acquisition de nouveaux produits en prévision du lancement de la nouvelle collection de la marque Habitat.

5.7. Créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur coût historique sous déduction des provisions pour dépréciation, le cas échéant. Celles-ci sont comptabilisées au compte de résultat. Elles sont comptabilisées conformément à l'approche simplifiée de la norme IFRS 9.

Compte tenu de l'activité du Groupe des modalités de règlement des clients, les créances détenues sur des tiers échues et non dénouées postérieurement à la clôture sont à moins d'un an.

En milliers d'euro	Valeur brute au 30/09/2024	Provision au 30/09/2024	Valeur nette au 30/09/2024	Valeur nette au 30/09/2023
Créances clients	3 896	1 281	2 615	2 496
Créances fiscales et sociales	3 238		3 238	1 702
Autres créances	225		225	114
Charges constatées d'avance	1 811		1 811	1 562
Total des autres créances	5 274	-	5 274	3 378
Total des créances d'exploitation	9 171	1 281	7 890	5 874

Les créances de l'activité e-commerce sont essentiellement constituées de facilités de paiement fractionné en 3 fois accordées à des clients.

Lorsqu'une échéance n'est pas recouverte, la créance est considérée comme douteuse et fait l'objet d'un envoi automatique au cabinet de recouvrement.

Les variations de provision pour créances se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Total des provisions pour dépréciation des créances	1 409		-128	1 281

5.8. Capitaux propres

5.8.1. Capital

En euro	30/09/2023	Augmentation	Diminution	30/09/2024
Nombre d'actions	9 772 473	-	-	9 772 473
Valeur nominale	0,01	-	-	0,01
Capital social	97 725	-	-	97 725

5.8.2. Dividendes

L'assemblée générale mixte du 28 mars 2024 a approuvé la distribution d'un dividende de 0,42 € par action. Ce dividende a été versé en date du 24 juin pour une somme totale de 4,1 M€.

5.8.3. Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité et des autorisations données par l'Assemblée Générale, le Groupe a procédé à des rachats de ses propres titres. Les titres auto-détenus ont évolué de la façon suivante :

En nombre d'actions	Titres auto détenus	Contrat de liquidité	Total
Détention au 30 09 2023	104 842	34 513	139 355
Acquisition	78 073	59 823	137 896
Cession		-71 859	-71 859
Attribution actions gratuites	-107 900		-107 900
Détention au 30 09 2024	75 015	22 477	97 492

L'annulation des titres auto-détenus du contrat de liquidité a été imputée en diminution de la situation nette pour un montant de 304 K€. Les titres achetés et vendus sur la période ont généré un flux de trésorerie positif de 153 K€ sur l'exercice.

Les autres titres auto-détenus ont été acquis afin de pourvoir aux attributions à venir des plans d'actions gratuites. Ils sont comptabilisés en trésorerie au 30/09/2024 pour une valeur de 816 K€.

5.8.4. Paiements fondés sur des actions

Des plans d'attribution gratuite d'actions (ci-après « **AGA** ») sont mis en place par Le Groupe. Conformément à la norme IFRS2 – paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires de ces attributions, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des AGA ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Conformément à « IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions », les AGA ont été évaluées à leur date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Au 30/09/2024, le Groupe a attribué des actions gratuites aux salariés. L'impact comptabilisé au titre de l'exercice est de 1 562 K€.

Plan d'attribution d'actions gratuites :

	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Période d'acquisition + Période de conservation	Attribution définitive antérieure à l'exercice	Attribution définitive de la période	Attributions provisoires au 30/09/2024
22-mars-16	110 571	2 ans + 2 ans	108 835 (1)		
15-déc-16	107 268	2 ans + 2 ans	107 268 (2)		
21-févr-18	113 442	2 ans + 2 ans	111 400 (3)		
14-janv-19	120 178	2 ans + 2 ans	114 578 (4)		
29-janv-20	166 780	2 ans + 2 ans	157 980 (5)		
07-janv-21	131 655	2 ans + 2 ans	120 100 (6)		
29-juin-21	12 500	2 ans + 2 ans	9 500 (7)		
29-janv-22	116 300	2 ans + 0 an		107 900 (8)	
11-janv-23	108 500	2 ans + 0 an			108 500
08-janv-24	102 052	2 ans + 0 an			102 052
TOTAL	1 089 246		729 661	107 900	210 552

(1) Par le Conseil du 25 mars 2018 – par voie d'émission d'actions nouvelles

(2) Par le Conseil du 14 janvier 2019 – par voie d'émission d'actions nouvelles

(3) Par le Conseil du 24 janvier 2020 – par voie d'émission d'actions nouvelles

(4) Par le Conseil du 27 janvier 2021 – par voie d'attribution d'actions auto-détenues

(5) Par le Conseil du 29 janvier 2022 – par voie d'attribution d'actions auto-détenues

(6) Par le Conseil du 11 janvier 2023 – par voie d'attribution de 8200 actions auto-détenues et d'émission de 111 900 actions nouvelles

(7) Par le Conseil du 13 juin 2023 – par voie d'attribution de 9500 actions auto-détenues

(8) Par le Conseil du 29 janvier 2024 – par voie d'attribution de 107 900 actions auto-détenues

5.9. Provisions courantes et non courantes

5.9.1. Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l'objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux, les provisions correspondent aux coûts estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

Les provisions pour risques entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un an et ou les autres provisions pour risques sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

5.9.2. Indemnités de départ à la retraite

Les avantages du personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19 R. Les obligations du Groupe Vente-Unique.com en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables dans les pays dans lesquels le Groupe est installé. La couverture des obligations en matière de pensions et compléments de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure ; l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes de retraites publics français.

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement du Groupe au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

	30/09/2024	30/09/2023
Taux d'actualisation :	3,40%	4,10
Taux de mortalité :	Table INSEE 2024	Table INSEE 2023
Age de départ moyen à la retraite :	67 ans	67 ans

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique « Provisions non courantes ».

Le taux d'actualisation a été déterminé à partir d'un panel d'indices au 30 septembre 2024 (incluant notamment ceux proposés par Reuters - maturité 11 ans et Ibbox - maturité 10 ans).

La charge nette comptabilisée sur l'exercice au titre des engagements envers le personnel intègre :

- dans le compte de résultat
 - * le coût des services rendus correspondant à l'acquisition de droits supplémentaires ;
 - * la charge d'intérêt nette, correspondant à la charge d'intérêt sur les engagements nets des produits des actifs de couverture, désormais évalués à partir du taux d'actualisation des engagements ;
 - * le coût des services passés, incluant la charge ou le produit lié aux modifications / liquidations des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;
 - * les écarts actuariels relatifs aux avantages à long terme.
- dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
 - * les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ;
 - * l'effet de la limitation au plafonnement de l'actif dans les cas où il trouverait à s'appliquer.

En juin 2021, l'IAS Board a validé la présentation présentée par l'IFRIC sur l'interprétation de la méthodologie de projection de la provision des engagements sociaux. L'IFRIC propose, par une troisième méthode, de ne constituer une provision pour les salariés qu'à partir d'un certain nombre d'années de service, et de faire évoluer la provision de manière linéaire, jusqu'à la date de départ à la retraite du salarié.

Les provisions non courantes intègrent les provisions pour indemnités de départ à la retraite pour un montant de 623 K€ ainsi que des provisions pour litiges commerciaux et administratifs à hauteur de 339 K€.

En milliers d'euros	Provisions litiges	Provision retraite	Provisions non courantes
Solde au 01/10/2022	300	361	661
Dotations	20	64	84
Provisions utilisés	-100		-100
Engagement actuariel		-64	-64
Solde au 30/09/2023	220	361	581
Dotations	139	64	203
Provisions utilisés	-20		-20
Engagement actuariel		198	198
Solde au 30/09/2024	339	623	962

La provision pour litiges est constituée d'une provision pour litiges administratifs de 200 K€ et d'une provision pour litiges commerciaux de 139 K€.

L'évolution de la dette actuarielle se détaille comme suit :

En milliers d'euros	
Dette actuarielle au 30/09/2023	361
Coût normal	49
Intérêts sur la dette actuarielle	14
Amortissement du coût des services passés	
Pertes et gains actuariels	198
Dette actuarielle au 30/09/2024	623

5.10. Dettes financières

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière classique et une composante « capitaux propres ». Il s'agit d'obligations convertibles en actions. Les emprunts convertibles sont considérés au regard de la norme IAS 32 comme des instruments composés dans la mesure où l'option de conversion prévoit le remboursement de l'instrument contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres et se décomposent en plusieurs éléments :

- un passif financier (correspondant à l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie), constituant la composante obligataire ;
- l'option de conversion en nombre fixe d'actions ordinaires, offerte au souscripteur, assimilable à une vente d'options d'achat (Call) par l'émetteur, qui constitue un instrument de capitaux propres ;
- le cas échéant, un ou plusieurs dérivés incorporés.

Les principes comptables applicables à chacune de ces composantes, à la date d'émission et aux arrêtés ultérieurs, sont :

- composante dette : le montant inscrit en dette à l'origine correspond à la valeur actuelle des flux futurs de paiements d'intérêts et de capital au taux pratiqué sur le marché pour une obligation semblable sans option de conversion.
- composante capitaux propres : la valeur de l'option de conversion est déterminée par déduction entre le montant de l'émission moins la valeur comptable de la composante dette et la valeur éventuelle des dérivés incorporés. L'option de conversion reste inscrite dans les capitaux propres pour sa valeur initiale. Les variations de valeur de l'option de conversion ne sont pas enregistrées ;
- les frais de transaction sont répartis au prorata sur chacune des composantes.

5.10.1. Echéancier des dettes financières

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires. Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

La dette financière se détaille comme suit :

En milliers d'euros	Endettement au 30/09/2024					Endettement au 30/09/2023
	Endettement total	Moins d'1 an (part courante)	Plus d'1 an (part non courante)	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes locatives (*)	13 295	4 204	9 090	5 919	3 172	21 165
Dettes financières à long terme	308	75	234			382
Dettes financières auprès d'établissements bancaires et autres organismes	13 603	4 279	9 324	5 919	3 172	21 547
Dettes diverses (intérêts courus / prêt interentreprise)	-					-
Total des dettes financières	13 603	4 279	9 324	5 919	3 172	21 547
Autres passifs financiers courants (Découvert bancaire et effets escomptés)	-	-				
Total des dettes financières et autres passif financiers courant	13 603	4 279	9 324	5 919	3 172	21 547

La décomposition de la trésorerie nette peut se résumer comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023	Variation
Trésorerie et équivalent de trésorerie	25 719	27 705	-1 986
Dettes financières	-13 603	-21 547	7 944
Trésorerie nette	12 116	6 158	5 958

5.10.2. Tableau de variation des dettes financières

En milliers d'euros	Capital restant dû 30/09/2023	Actualisation	IFRS 16	Nouveaux contrats	Extinction des contrats	Remboursements emprunts	Capital restant dû 30/09/2024
Emprunts sur opérations de crédit-bail	1 361				-76	-481	804
Dettes locatives (hors crédit-bail)	19 804	1 282		13 006	-17 857	-3 744	12 491
TOTAL DETTES LOCATIVES	21 165	1 282	-	13 006	-17 933	-4 224	13 295
Emprunts bancaires	382					-75	308
TOTAL DETTES FINANCIERES	21 547	1 282	-	13 006	-17 933	-4 298	13 603

Le Groupe a renégocié le contrat de bail de l'entrepôt d'Amblainville au 1^{er} avril 2024. Cela a conduit à éteindre par anticipation la dette IFRS 16 à échéance initiale 13/12/2028 pour un montant de 17 857 K€ et à calculer une nouvelle dette IFRS 16 sur la période d'engagement ferme (échéance 31/03/2028) du nouveau bail de 10 ans pour lequel le Groupe a bénéficié de conditions préférentielles.

5.11. Chiffre d'affaires

En application d'IAS 18, le chiffre d'affaires du Groupe correspond au montant des ventes de marchandises et prestations de service liées aux activités ordinaires du Groupe.

Il inclut notamment :

- les ventes de marchandises pour l'activité e-commerce ;
- les frais d'expédition et de livraison facturés aux clients ;
- les commissions facturées aux vendeurs tiers qui commercialisent leurs produits sur la place de marché.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsque le Groupe a transféré le contrôle des biens aux transporteurs tiers (sortie entrepôt).

Concernant les commissions marketplace, celles-ci sont comptabilisées lorsque le client final a été livré.

Les prestations de services, comme par exemple les services attachés directement à la vente de biens sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

En application de la norme IFRS 15, le Groupe agissant en tant qu'agent au titre de la collecte de l'éco-participation, les sommes perçues auprès des clients sont compensées dans les coûts de revient des marchandises avec les sommes reversées aux organismes de collecte.

La ventilation du chiffre d'affaires par nature est donnée ci-après :

En Milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Vente de marchandises	145 633	131 514
Prestations de livraisons	25 609	21 606
Prestations facilités de paiement	599	724
Commissions marketplace	4 104	1 481
Autres prestations	150	204
CA e-commerce	176 095	155 529
CA logistique	2 560	6 735
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	178 655	162 264

Le chiffres d'affaires e-commerce se répartit ainsi par région :

En Milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
France	84 625	81 280
Europe du Nord et Est	64 275	52 336
Europe du Sud	27 195	21 914
Total CA e-commerce	176 095	155 529

5.12. Marge brute

En Milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Chiffre d'affaires	178 655	162 264
Prix de revient des ventes	-75 183	-71 005
Marge brute	103 472	91 259

5.13. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent ainsi :

En Milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Salaires	14 329	13 497
Charges sociales	6 709	5 683
Participation des salariés	939	1 039
Actions gratuites	1 562	1 299
Total des frais de personnel	23 540	21 519

5.14. Autres charges opérationnelles courantes

Le Résultat Opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur les résultats.

Le Groupe utilise le Résultat Opérationnel Courant comme principal indicateur de performance. Ce Résultat Opérationnel Courant s'entend avant prise en compte des autres produits et charges opérationnels non courants définis de manière limitative comme correspondant aux éléments d'importance significative, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de nature à fausser la lecture de la performance récurrente de l'entreprise à savoir :

- Les frais de rationalisation ;
- Les variations de pertes de valeurs d'actifs non courants issues des tests de valeur d'Unité Génératrice de Trésorerie ;
- Les plus-values de cession de biens immobiliers et dépréciations de biens immobiliers destinés à être cédés.

En Milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Transport sur ventes	24 963	21 131
Marketing	22 443	18 767
Frais généraux et taxes	14 575	13 825
Dotations aux amortissements	6 888	6 615
Dotations/Reprises aux provisions	130	(1 172)
Total des autres charges opérationnelles courantes	69 000	59 166

5.15. Autres produits et charges opérationnels

Le Groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans une rubrique spécifique "Autres produits et charges opérationnels" les éléments inhabituels par leur fréquence, leur nature et/ou leur montant.

En Milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Total des autres produits et charges opérationnels	-504	-161

Les autres produits et charges comptabilisés sur l'exercice se décomposent ainsi :

Produit IFRS16 sur dénouement anticipé bail entrepôt	379
Frais ponctuels relance marque Habitat	-603
Variation des provisions pour litiges	-135
Autres charges diverses	-145
Total autres produits et charges	-504

Le dénouement anticipé du contrat de location de l'entrepôt d'Amblainville au 31 mars 2024 a conduit à solder le droit d'utilisation et la dette IFRS16 constatés à cette date au bilan pour un montant de 379 K€.

Les frais ponctuels liés à la relance de la marque Habitat par le Groupe concernent notamment les frais logistiques de préparation et de livraisons de clients lésés par l'ancien exploitant. Le Groupe Cafom a pris à sa charge la valeur des marchandises livrées.

5.16. Résultat Financier

Selon la norme IAS 23, les frais financiers sont comptabilisés en charges.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et / ou décotes éventuelles.

Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Le Groupe Vente unique.com applique cette méthode de référence.

Les autres produits et charges financiers sont essentiellement composés de gains de change. La progression des autres produits et charges financiers est liée à l'évolution du cours des devises.

En Milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Intérêts et charges assimilées	-648	-670
Autres produits et charges financières	216	-132
RESULTAT FINANCIER	-432	-802
(1) dont intérêts financier liés au crédit-bail	-13	-19
(2) dont intérêts financier liés au droit d'utilisation (immobilier)	-504	-634

5.17. Impôts sur les bénéfices et différés

L'examen du traitement comptable de cet impôt en France au regard des normes IFRS conduit à comptabiliser distinctement ces deux contributions :

- La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières, est comptabilisée en charges opérationnelles ;
- La CVAE qui, selon l'analyse du Groupe, répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 – Impôts dus sur la base des bénéfices imposables.

En outre, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « Charge d'impôt ».

5.17.1. Décomposition de la charge d'impôt

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Impôts exigibles	-2 431	-2 559
Impôts différés	-37	198
Charge d'impôts avant reclassement CVAE	-2 468	-2 361
Reclassement CVAE	-125	-151
Charge d'impôts globale	-2 593	-2 512
Résultat net	7 404	7 099
Taux d'impôt effectif moyen	25,94%	26,14%

Le taux d'impôt effectif moyen s'obtient de la manière suivante : (impôts courants et différés) / (résultat net avant impôts).

5.17.2. Rationalisation de la charge d'impôt

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net	7 404	7 099
Charges (produits) d'impôt avant reclassement CVAE	2 468	2 361
Résultat taxable	9 872	9 461
Taux d'impôt courant en France	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	-2 550	-2 444
Impact des crédits d'impôt	154	157
Différence de taux d'imposition	-26	-56
Différences permanentes	-47	-18
Reclassement CVAE	-125	-151
Charge d'impôt comptabilisée	-2 593	-2 512

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du taux effectif annuel d'impôt connu à la date de clôture de l'année appliqué au résultat de la période comptable avant impôt.

5.18. Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette de Vente unique.com

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

5.18.1. Calcul de la trésorerie

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023	Variation
Disponibilités	19 903	22 597	-2 694
Titres auto-détenus (actions gratuites)	816	1 108	-292
Valeurs mobilières de placement	5 000	4 000	1 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 719	27 705	-1 986
Découverts bancaires et effets escomptés	-	-	-
Trésorerie (endettement) net	25 719	27 705	- 1 986

5.18.2. Produits et charges sans contrepartie de trésorerie

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Paiements fondés sur des actions	-411	-1 299
Ifr16	379	
Produits et charges sans contrepartie en trésorerie	-32	-1 299

5.18.3. Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

En Milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023	Variation
Stocks	34 259	27 967	6 292
Créances d'exploitation	2 615	2 496	119
Autres créances d'exploitation	5 274	3 378	1 896
Actifs courants liés à l'exploitation	42 149	33 841	8 308
Fournisseurs	21 164	15 722	5 443
Dettes fiscales et sociales	10 466	10 793	-327
Autres passifs courants	4 695	3 543	1 152
Passifs liés à l'exploitation	36 325	30 058	6 267
 Besoin en fonds de roulement	 5 824	 3 783	 2 041

La progression de 6,3 M€ comprend le stock acheté pour le lancement de la nouvelle collection Habitat à hauteur de 3,6 M€. Les dettes fournisseurs progressent également de 5,4 M€ en raison d'optimisations des conditions de règlement de certaines prestations.

5.18.4. Flux de trésorerie provenant des investissements

En milliers d'euros	Note	30/09/2024	30/09/2023
Incorporels	5.1	1 946	1 929
Corporels (dont crédit-bail)	5.2 / 5.3	1 372	2 931
Financiers	5.4	2 977	66
Total des investissements		6 295	4 926
Incorporels	5.1		
Corporels	5.2		
Financiers	5.4	14	1 103
Total des cessions		14	1 103
Total flux de trésorerie provenant des investissements		--6 281	-3 822

Les investissements financiers incluent un dépôt de garantie de garantie de 2 930 K€ versé dans le cadre de la signature d'un BEFA pour la location d'un futur site logistique.

5.19. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital du Groupe. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture.

Résultat net courant par action avant dilution	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net	7 404	7 099
Nombre d'actions	9 772 743	9 772 743
Dont actions auto-détenues	97 472	139 355
Nombre d'actions en circulation	9 675 271	9 633 388
Résultat net par action	0,77 €	0,74 €

Résultat net courant par action après dilution	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net	7 404	7 099
Nombre d'actions en circulation	9 675 271	9 633 388
Actions dilutives (actions gratuites en cours)	210 552	224 800
Nombre d'actions après dilution	9 885 832	9 888 188
Résultat net par action après dilution	0,75 €	0,72 €

5.20. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Cautions douanières	78	78
Garantie bancaire Amblainville	1 090	
Total engagements données	1 168	78

Une garantie bancaire à première demande a été accordée au propriétaire de l'entrepôt logistique de Amblainville dans le cadre de la renégociation d'un nouveau bail au 1^{er} avril 2024.

5.21. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 est de 246 K€, y compris les services autres que la certification des comptes.

5.22. Effectifs :

Catégorie	30/09/2024	30/09/2023
Non cadres	188	216
Cadres	155	135
Effectif	343	351

5.23. Périmètre de consolidation

Société	Méthode de consolidation	% contrôle		% intérêts	
		30/09/2024	30/09/2023	30/09/2024	30/09/2023
Vente-unique.com SA (mère)	intégration globale	100%	100%	100%	100%
Vente-unique Delivery SAS	intégration globale	100%	100%	100%	100%
Vente-unique Logistics AMB SAS	intégration globale	100%	100%	100%	100%
Vente-unique Services SL	intégration globale	100%	100%	100%	100%
Vente-unique Logistics Auvergne SAS	intégration globale	100%	NA	100%	NA

5.24. Transactions avec les parties liées

5.24.1. Entreprises associées

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe réalise des transactions avec ses entreprises associées sur une base de prix de marché. Les opérations réalisées avec les entreprises associées sont résumées dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Actifs non courants	3092	147
Actifs courants	680	54
Autres passif courants	727	919
Chiffre d'affaires	250	302
Achats de marchandises	3 040	2 137
Autres charges opérationnelles courantes	828	764
Autres produits et charges opérationnels	0	0
Intérêts et charges assimilées	28	3

Le Groupe n'a constaté aucune provision et charge au titre des créances douteuses avec des parties liées. Il n'existe pas de garanties données ou reçues avec des parties liées.

5.24.2. Rémunération des principaux dirigeants

Les informations relatives aux mandataires sociaux correspondent aux rémunérations versées aux administrateurs, DG, DG délégués, membres du COMEX ou toute personne répondant à la définition de « key personnel » d'IAS 24.9.

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Rémunérations brutes	1 377	1 271
Actions gratuites	1 013	752
Total	2 390	2 023

Il est prévu que Monsieur Sacha Vigna percevra, en cas de départ contraint du Groupe, une indemnité de départ d'un montant égal à 300 000 €. En cas de cumul de l'indemnité de départ au titre du mandat social et d'une indemnité de licenciement au titre de son contrat de travail, le montant total perçu par Monsieur Sacha Vigna à ces différents titres sera globalement plafonné à 300 000 €. Le versement de cette indemnité sera soumis à la réalisation d'une condition de performance dont les termes ont été réitérés à l'occasion d'une séance du conseil d'administration en date du 21 février 2018, étant toutefois précisé que la notion de départ contraint a été précisée et inclut désormais les cas de départ liés à un changement de contrôle du Groupe et/ou un changement de stratégie.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos au 30 septembre 2024)

VENTE-UNIQUE

Siège social : 9, rue Jacquard - 93310 LE PRE SAINT GERVAIS
Société Anonyme

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 30 septembre 2024

A l'assemblée générale de la société Vente-unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vente-Unique.com relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 5.3 « Droits d'utilisation » de l'annexe détaille l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location.

Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de la procédure et des contrôles clés mis en place par la direction pour l'application de la norme, apprécier la méthodologie utilisée pour la détermination du taux d'actualisation retenu pour le calcul des obligations locatives, examiner les hypothèses de durées retenues par la direction pour la détermination de la dette locative et du droit d'utilisation du bien concerné, apprécier l'exhaustivité des contrats retraités en analysant les charges locatives avant retraitement et en examinant les charges locatives résiduelles post retraitements IFRS 16.

- La note 5.6 « Stocks » de l'annexe expose les règles et méthodes d'évaluation des stocks.
Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par le Groupe, décrite dans la note « Stocks » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests sur la valeur nette de réalisation pour vérifier par sondage l'application de cette approche.
- Le note 5.7 « Créances » de l'annexe expose les règles appliquées en matière de provisions pour dépréciation des créances clients.
Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par le Groupe, décrite dans la note « Créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 30 janvier 2025

Le commissaire aux comptes

CONCEPT AUDIT ET ASSOCIES

Membre de Groupe Y Moore global

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Lionel ESCAFFRE

Rapport de gestion sur les comptes sociaux

(Exercice clos au 30 septembre 2024)

I. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice 2023-2024 a été à la fois celui de la poursuite de notre trajectoire de croissance historique et de la consolidation du modèle vertueux du Groupe. Malgré un marché français en recul de près de 1 milliard d'euros, Vente-unique.com a maintenu son rythme de croissance à deux chiffres en s'appuyant sur la vigueur de ses ventes à l'international et le succès croissant de sa place de marché. Plus encore, la reprise de la licence d'exploitation de la marque Habitat en avril 2024 permet d'adresser désormais le haut du marché du meuble, tout en créant de nombreuses synergies entre ses différents pôles.

Vente-unique.com réalise un 18^{ème} exercice consécutif bénéficiaire.

A. Evènements importants survenus dans la Société au cours de l'exercice

- **Exploitation et relance de la marque Habitat**

La société CAFOM a accordé la licence d'exploitation de la marque Habitat à Vente-unique.com à compter du 1^{er} avril 2024, afin d'orchestrer la renaissance de cette marque iconique, notamment à travers l'exploitation de son site internet.

L'accord, d'une durée initiale de 3 ans, s'accompagne d'une rémunération forfaitaire de 50 K€ par mois versée par Vente-unique.com à compter du 1^{er} octobre 2024 ainsi que d'une option d'achat de la marque Habitat exerçable sur cette période, pour un prix convenu de 15 M€.

Dans le cas où l'option ne serait pas exercée d'ici la fin de la période initiale, il est prévu de poursuivre le contrat de licence.

La Société s'est également portée acquéreur auprès de la société CAFOM, qui les avait elle-même acquis auprès du liquidateur, de certains actifs numériques de la société Habitat Design International pour une valeur de 300 K€.

Le site Habitat.fr a démarré son activité marchande à compter du 13 juin 2024. Dans un premier temps l'objectif premier était de proposer une solution aux clients concernés par la liquidation de la société Habitat Design International (HDI), ancien exploitant de la marque Habitat, et de sa filiale Habitat France (HFS).

Dans le cadre d'un protocole signé le 23 avril 2024, CAFOM a pris à sa charge le coût de revient de produits livrés à ces clients alors que Vente-unique.com a pris à sa charge les coûts de traitement logistique et de transport vers ces clients. La société Vente-unique.com a ainsi comptabilisé une charge exceptionnelle de 530 K€ correspondant à ces coûts ponctuels de relance de la marque.

- **Signature d'un bail en état futur d'achèvement (BEFA) pour un nouvel entrepôt logistique et création d'une nouvelle filiale**

La Société a signé un bail en état futur d'achèvement (BEFA) en date du 16 mai 2024, amendé le 18 décembre 2024. Ce contrat prévoit la location d'un ensemble immobilier de 61 840 m² situé dans l'Allier incluant 5 cellules logistiques à date d'achèvement fixée au plus tard au 11 juin 2026 pour une période ferme de 12 ans.

Ce nouvel entrepôt logistique sera destiné au stockage et à la préparation des commandes des clients situés dans le Sud de la France, en Suisse, Italie, Espagne et Portugal. Il permettra à la Société de supporter la croissance d'activité de ses deux marques Vente-unique.com.

Dans le cadre de contrat, un dépôt de garantie de 2930 K€ a été versé au bailleur

Par ailleurs, une nouvelle filiale nommée Vente-unique Logistics Auvergne au capital de 1 000 € a été créée en septembre 2024 afin d'héberger à terme cette activité. Elle n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

- **Distributions de dividendes**

Une assemblée générale mixte a également été convoquée le 28 mars 2024. Elle a notamment approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ainsi que le versement d'un dividende de 0,42 € par action pour une somme totale de 4,1 M€. Ce dividende a effectivement été versé le 24 juin 2024.

- **Attribution d'actions gratuites**

Le Conseil d'administration du 29 janvier 2024 a attribué définitivement 107 900 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2022. Les actions attribuées ont été prélevées sur le stock d'actions auto-détenues.

Il a par ailleurs été décidé le 8 janvier 2024 la mise en place d'un nouveau plan d'attribution de 102 052 actions gratuites.

- **Rachat d'actions**

Le Groupe a poursuivi son programme de rachat d'actions. Il a ainsi racheté 78 073 actions pour une valeur totale de 861 K€ sur la période. Au 30 septembre 2024, il détient 75 015 actions pour une valeur de 816 K€ comptabilisées en Trésorerie.

B. Effectifs

Les effectifs de la Société sont en croissance de 24 personnes recrutées notamment dans le cadre du développement de la place de marché et de la relance de la marque Habitat.

Effectif présent à la clôture	30/09/2024	30/09/2023	Variation
Direction Générale	1	1	0
Marketing, développement international, place de marché	93	77	16
Logistique	19	19	0
Achats	30	26	4
Relation clients	11	12	-1
Informatique	22	16	6
Administratif et Financier	8	9	-1
Ressources Humaines	3	3	0
Total	187	163	24

C. Résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

L'exercice social clos le 30 septembre 2024 se solde par un bénéfice net comptable d'un montant de 7.057.055 €.

D. Activité de Recherche et Développement (R&D)

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, nous indiquons que la Société n'a pas réalisé d'activité de Recherche et Développement (R&D).

E. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Vente-unique.com entend poursuivre sa politique de croissance rentable.

Le développement de la Société s'appuiera en 2024-2025 sur la relance de la marque Habitat en France et à l'étranger. Celle-ci passera par l'enrichissement de la gamme, entre nouveautés et rééditions de modèles iconiques. En parallèle, le Groupe va mettre en place une politique de licence avec des acteurs spécialisés (linge de maison, art de la table, etc.), afin de créer de nouveaux produits disponibles et de s'étendre à de nouveaux canaux de distribution.

Le déploiement de la place de marché continuera avec l'ouverture de la Pologne dès Janvier 2025 et la poursuite du développement dans les pays déjà ouverts.

Dans ce contexte de croissance, un deuxième entrepôt logistique démarrera son activité au 2^{ème} semestre 2025 avec une montée en puissance progressive en 2026. Il sera opéré par une nouvelle filiale logistique Vente-unique Logistics Auvergne.

F. Evènements importants -depuis la date de clôture

- **Attribution d'actions gratuites et augmentation de capital**

Le Conseil d'administration du 13 janvier 2025 a attribué définitivement 108 500 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2023. Ces actions ont été prélevées sur le stock de 100 944 actions auto-détenues par le Groupe et une émission de 7 556 nouvelles actions a été réalisée par une augmentation de capital par incorporation de réserve, portant le capital social de la Société à 97 800,29 euros, divisé en 9 780 029 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune.

Par ailleurs, un nouveau plan d'actions gratuites a été approuvé et mis en place par le Conseil d'administration du 29 janvier 2025. Il prévoit l'attribution de 102 000 actions gratuites à des salariés et au Directeur Général du Groupe avec une période d'acquisition définitive de 2 ans.

- **Rachat d'actions propres**

La Société a poursuivi son programme de rachat d'actions. Il a notamment racheté 25 929 actions entre le 1^{er} octobre 2024 et le 10 janvier 2025

- **Vente-Unique.com élu Service Client de l'année 2025 en France, Espagne, Allemagne, Autriche et Suisse**

Vente-unique.com est ressorti vainqueur de l'élection du Service Client de l'Année dans la catégorie mobilier et décoration (élection organisée par Viséo Customer Insights) :

- en France pour la troisième année consécutive,
- en Espagne et en Allemagne pour la seconde année,
- en Suisse et en Autriche pour la première fois.

Ce prix récompense les entreprises qui placent la qualité de la relation client au centre de leurs préoccupations.

G. Prêts inter-entreprises

Nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêt interentreprises sur le fondement de l'article L.511.6 du Code monétaire et financier.

H. Succursales

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1, II du Code de commerce, nous vous informons que la Société ne détient aucune succursale.

II. Présentation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

A. Résultats de l'activité de la Société durant l'exercice écoulé

- **Compte de Résultat**

L'exercice clos au 30 septembre 2024 fait apparaître des produits d'exploitation s'élevant à 179.546.871 € contre 158.732.310 € pour l'exercice précédent.

	30/09/2024	30/09/2023
Achats de marchandises	83 326 676	68 492 411
Variation de stock (marchandises)	-6 719 216	3 108 685
Autres achats et charges externes	73 355 125	60 630 822
Impôts, taxes et versements assimilés	445 573	51 155
Salaires et traitements	9 288 818	7 733 257
Charges sociales	5 914 410	5 109 538
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 505 665	1 405 871
Dotation aux provisions sur actif circulant	210 664	-
Dotation aux provisions pour risques et charges	3 500	20 000
Autres charges	1 547 412	2 062 291
Total charges d'exploitation	168 878 626	148 614 030

Les charges d'exploitation de la Société se sont élevées à 168.878.626 € contre 148.614.030 € au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Par conséquent, le résultat d'exploitation se traduit, au 30 septembre 2024, par un bénéfice de 10.668.245 €.

Le résultat financier, à cette même date, est bénéficiaire de 159.678 €.

Il en ressort un résultat courant avant impôt de 10.827.922 €.

Après déduction d'un résultat exceptionnel déficitaire de (543.387) €, de la participation des salariés de 888.245 € et de l'impôt sur les sociétés de 2.339.235 €, le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024 se solde par un bénéfice s'élevant à 7.057.055 €.

- **Bilan**

Au 30 septembre 2024, le total du bilan s'élève à 75.582.994 € contre 65.427.194 € à la fin de l'exercice précédent.

Le montant des capitaux propres au 30 septembre 2024 est de 39.629.571 €, incluant le bénéfice de l'exercice de 7.057.055 €. Les disponibilités s'élèvent à 24.720.076 €.

B. Affectation du résultat de l'exercice écoulé

Nous proposons d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 de la façon suivante :

Bénéfice	7 057 055 €
Affectation à la réserve légale	0 €
Solde	7 057 055 €
Report à nouveau antérieur	26 142 006 €
Bénéfice distribuable	33 199 061 €
Dividende distribué	3 716 411 €
Solde affecté en report à nouveau	29 482 650 €

Il serait ainsi distribué à chacune des 9 780 029 actions de la Société un dividende de 0,38 euro.

Tous pouvoirs seraient donnés au Conseil d'Administration aux fins de déterminer les modalités de mise en paiement de ce dividende, et notamment de fixer la date de mise en paiement de celui-ci à compter du 28 mars 2025 et avant le 30 juin 2025 inclus au plus tard.

Le montant du dividende non versé correspondant aux actions auto-détenues ou à celles ayant fait l'objet d'une annulation à la date de détachement du coupon serait affecté au compte « Report à nouveau ».

Le montant distribué de 0,38 euro par action serait éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts en cas d'option pour une imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

C. Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société a procédé au versement des dividendes suivants au titre des 3 derniers exercices :

Exercice clos le 30 septembre	Revenus éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 243 bis du Code général des impôts			Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en K€) ¹	Autres revenus distribués (en euros)		
2023	4 104	Néant		Néant
2022	2 150	Néant		Néant
2021	2 705 ²	Néant		Néant

¹ Sans prise en compte des actions auto-détenues.

² Distribution exceptionnelle de réserves décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2022.

D. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinque du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice présentent des charges et dépenses non déductibles du résultat fiscal, telles que visées à l'article 39 du Code général des impôts pour un montant total de 2.926 €.

E. Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L.441-14 et D. 441-64 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos au 30 septembre 2024, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients sont les suivantes :

En milliers d'Euros	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme					
	Non échu / 0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Non échu / 0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1 400					2 589	4 611					20 690
Montant total des factures concernées (TTC)	15 231	-2 216	5 390	-2 761	3 262	3 675	1 854	1 002	98	73	490	1 663
Pourcentage du montant total des achats (y compris immobilisations) de l'exercice (TTC)	8,01%	-1,16%	2,83%	-1,45%	1,71%	1,93%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							0,87%	0,47%	0,05%	0,03%	0,23%	0,78%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues (TTC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					Délais contractuels						

F. Résultats des 5 derniers exercices

Conformément à l'articles R225-102 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous le tableau du résultat des cinq derniers exercices :

En Euros	30/09/2024	30/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
I - Situation financière en fin d'exercice					
Capital social					
Capital social	97 725	97 725	96 606	96 606	96 606
Nbre d'actions émises	9 772 473	9 772 473	9 660 573	9 660 573	9 660 573
II - Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	178 567 696	156 892 237	144 749 506	165 233 149	120 185 541
Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	11 208 516	9 081 484	6 509 261	19 346 411	8 665 894
Impôts sur les bénéfices	2 339 235	2 383 285	1 084 489	5 130 687	2 770 465
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	7 057 055	6 693 428	4 105 555	13 803 807	5 462 501
Montant des bénéfices distribués	3 716 411	4 104 439	2 125 326	2 704 960	2 704 960
Notes	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,91	0,69	0,56	1,47	0,61
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,72	0,68	0,42	1,43	0,57
Dividende versé à chaque action	0,38	0,42	0,22	0,28	0,28
IV - Personnel					
Nombre de salariés	187	163	146	143	113
Montant de la masse salariale	9 288 818	7 733 257	7 187 517	7 646 627	4 556 163
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	5 914 410	5 109 538	2 933 659	3 496 013	2 317 733

(1) : La distribution de ce dividende au titre du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024 sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale en date du 28 mars 2025

(2) Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la Société a distribué un dividende d'un montant de 4,1 M€ voté par l'assemblée générale mixte annuelle de la Société en date du 28 mars 2024

(3) : Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022, la Société a distribué un dividende d'un montant de 2,1 M€ voté par l'assemblée générale mixte annuelle de la Société en date du 30 mars 2023

(4) : Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021, l'assemblée générale en date du 28 mars 2022 a décidé de ne pas verser de dividendes. Cependant, un dividende de 2,7 M€ a été distribué par prélèvement sur le report à nouveau sur décision d'une assemblée générale ordinaire tenue le 13 décembre 2022

(5) : Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020, la Société a distribué un dividende d'un montant de 2,7 M€ voté par l'assemblée générale mixte annuelle de la Société en date du 26 mars 2021

III. Informations relatives à l'actionnariat

A. Répartition du capital et des droits de vote

Au 30 septembre 2024, le capital et les droits de vote de la Société étaient répartis de la façon suivante :

Actionnaires	Nb d'actions	%	Nb de droits de vote	%
CAFOM	6 157 593	63,0%	12 230 978	73,7%
Management	1 076 141	11,0%	1 916 699	11,6%
Flottant	2 441 247	25,0%	2 441 247	14,7%
Auto-détention	97 492	1,0%	-	0,0%
Total	9 772 473	100,0%	16 588 924	100,0%

B. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la Société au cours de l'exercice

Dans le cadre de son contrat de liquidité ayant pour objectif l'animation du cours, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 59 823
Cours moyen des achats : 13,07 €
- Nombre d'actions vendues : 71 859
Cours moyen des ventes : 13,01 €

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 22 477 actions pour une valeur de 304 258 € au cours d'achat moyen de : 13,54 €. Ces actions sont inscrites au bilan en immobilisations financières.

Par ailleurs, la Société disposait de 104 842 actions auto-détenues au 30 septembre 2023 (hors contrat de liquidité).

Entre octobre 2023 et décembre 2023, 74 068 actions ont été achetées.

107 900 actions ont été prélevées sur ce stock d'actions afin de les attribuer définitivement en janvier 2024 aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites de janvier 2022.

Entre février 2024 et mars 2024, 4 005 nouvelles actions ont été achetées.

Au 30 septembre 2024, le stock d'actions auto-détenues hors contrat de liquidité s'établissait donc à 75 015 actions et est valorisé à 816 192 € dans la trésorerie de la Société.

C. Pactes d'actionnaires

Aucun pacte d'actionnaires n'est en cours à la date de clôture.

D. Mouvements sur le titre

Sur la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, les mouvements sur le cours de bourse ont été les suivants :

- Volume échangé : 887 160 actions (moyenne de 3 479 par jour)
- Cours le plus haut : 16,20 €
- Cours le plus bas : 9,70 €
- Cours moyen : 13,44 €
- Capitalisation boursière : 150 M€ au 30 septembre 2024

E. Actionnariat salarié

Grâce à l'attribution d'actions gratuites, les salariés de la Société détenaient 1 076 141 actions de celle-ci au 30 septembre 2024, soit 11,0 % du capital de la Société, étant précisé que ces actions ne font pas l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE).

F. Attribution d'actions gratuites et options de souscription ou d'achat d'actions

Le Conseil d'administration du 29 janvier 2024 a attribué définitivement 107 900 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites de Janvier 2022. Les actions attribuées ont été prélevées à hauteur de 107 900 actions sur le stock d'actions auto-détenues.

Il a par ailleurs été décidé le 8 janvier 2024 la mise en place d'un nouveau plan d'attribution de 102 052 actions gratuites avec une période d'acquisition de 2 ans.

Le récapitulatif des dernières attributions gratuites d'actions figure ci-après :

	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Période d'acquisition + Période de conservation	Attribution définitive antérieure à l'exercice	Attribution définitive de la période	Attributions provisoires au 30/09/2024
22-mars-16	110 571	2 ans + 2 ans	108 835 (1)		
15-déc-16	107 268	2 ans + 2 ans	107 268 (2)		
21-févr-18	113 442	2 ans + 2 ans	111 400 (3)		
14-janv-19	120 178	2 ans + 2 ans	114 578 (4)		
29-janv-20	166 780	2 ans + 2 ans	157 980 (5)		
07-janv-21	131 655	2 ans + 2 ans	120 100 (6)		
29-juin-21	12 500	2 ans + 2 ans	9 500 (7)		
29-janv-22	116 300	2 ans + 0 an		107 900 (8)	
11-janv-23	108 500	2 ans + 0 an			108 500
08-janv-24	102 052	2 ans + 0 an			102 052
TOTAL	1 089 246		729 661	107 900	210 552

- (1) Par le Conseil du 25 mars 2018 – par voie d'émission d'actions nouvelles
- (2) Par le Conseil du 14 janvier 2019 – par voie d'émission d'actions nouvelles
- (3) Par le Conseil du 24 janvier 2020 – par voie d'émission d'actions nouvelles
- (4) Par le Conseil du 27 janvier 2021 – par voie d'attribution d'actions auto-détenues
- (5) Par le Conseil du 29 janvier 2022 – par voie d'attribution d'actions auto-détenues
- (6) Par le Conseil du 11 janvier 2023 – par voie d'attribution d'actions auto-détenues et par voie d'émission d'actions nouvelles
- (7) Par le Conseil du 13 juin 2023 – par voie d'attribution de 9500 actions auto-détenues
- (8) Par le Conseil du 29 janvier 2024 – par voie d'attribution de 107 90 actions auto-détenues

La Société n'a jamais émis d'options de souscription ou d'achat d'actions.

G. Etat récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire financier sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, les opérations sur les titres de la Société pour le compte de dirigeants et personnes mentionnées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier qui ont été réalisées sont les suivantes :

Catégorie	Nom	Fonctions	Nature de l'opération	Mois de la réalisation	Nombre de titres	Montant de l'opération
Acquisition	M. Sacha Vigna	Directeur Général – Administrateur	Attribution gratuite d'actions	janvier 2024	40.000	564.000 € Prélèvement sur titres auto-détenus
Acquisition	Mme. Lucie Crouzet	Administrateur	Attribution gratuite d'actions	janvier 2024	8.000	112 .800 € Prélèvement sur titres auto-détenus

H. Participations croisées et actions d'autocontrôle

Nous vous informons que la Société n'a réalisé aucune des opérations prévues aux articles L.233-29 et L.233-30 du Code de commerce.

IV. Principaux risques et incertitudes

Vente-Unique.com a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son patrimoine et sa réputation.

Ce chapitre présente les principaux risques identifiés selon les dernières recommandations de l'ESMA et de l'AMF.

		Impact	Probabilité
Risques Stratégiques et Economiques	Importance de la relation entre la Société et la Société		
	CAFOM	Moyen	Faible
	Evolution des tendances	Moyen	Faible
Risques Opérationnels	Risques liés aux fournisseurs	Moyen	Fort
	Sites Internet de la Société et ses systèmes informatiques	Fort	Moyenne
	Dépendance aux prestataires de services externes	Fort	Moyenne
	Personnes clés et gestion des ressources humaines	Moyen	Faible
Risques juridiques et réglementaires	Risques liés à la propriété intellectuelle	Moyen	Faible
	Qualité et conformité des produits	Faible	Moyenne
	Gestion de la confidentialité des informations stratégiques et commerciales	Moyen	Moyenne
Risques Financiers	Risque de liquidité	Moyen	Faible
	Risque de change	Moyen	Moyenne

A. Risques Stratégiques et Economiques

A.1. Risques liés à l'importance de la relation entre la Société et la société CAFOM

Vente-Unique.com est contrôlé par la société CAFOM SA, actionnaire majoritaire de la Société détenant 63% du capital et 73% des droits de vote au 30 septembre 2024.

Monsieur Hervé Giaoui, Président-Directeur Général de CAFOM SA, est également Président du conseil d'administration de Vente-Unique.com et la société CAFOM SA, représentée par Monsieur Guy-Alain Germon (Directeur Général délégué de CAFOM SA), est membre du conseil d'administration de la Société.

La société CAFOM SA détient le contrôle de la Société et de la majorité des droits de vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires de la Société.

Au titre du contrat de prestations de services de *sourcing* conclu entre la Société et CAFOM Group Sourcing (filiale à 100% de CAFOM SA), la Société a versé à CAFOM Group Sourcing 2.093 K€ pour l'exercice 2023/2024.

La Société ne peut garantir que la société CAFOM procédera, à la date d'échéance des conventions susvisées, au renouvellement de celles-ci dans des conditions tarifaires équivalentes.

A.2. Risques liés à l'évolution des tendances

Vente-Unique.com propose un panel de 10 000 références et travaille directement avec des fabricants en Asie et en Europe. Les produits proposés par Vente-Unique.com doivent être attractifs pour un large panel de clients, actuels et potentiels, dont les préférences sont subjectives, pourraient être difficiles à prévoir et sont susceptibles d'évoluer avec le temps.

Le succès de la Société dépend de sa capacité à identifier des produits en phase avec les attentes de ses clients, et s'adapter de manière adéquate et rapide aux préférences des consommateurs, qui sont en constante évolution.

Si la Société était dans l'incapacité de concevoir une offre attractive de produits pour ses clients cibles, elle pourrait avoir des difficultés à vendre les produits qu'elle propose. Ces difficultés pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'image, les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société.

B. Risques Opérationnels

B.1. Risques liés aux fournisseurs

Vente-Unique.com s'approvisionne chez des fabricants implantés principalement en Asie (pour environ 60% des achats), comme la plupart des grandes marques de mobilier. Vente-Unique.com effectue le reste de ses achats en Europe.

La Société ne détient pas, et n'exploite pas, de site de fabrication et par conséquent dépend entièrement de tiers pour la confection des produits qu'elle commercialise. Un des facteurs clés du succès de Vente-Unique.com a été de savoir travailler avec des fournisseurs de qualité tout en négociant des prix très compétitifs par rapport à ceux appliqués par la concurrence.

En tout état de cause, la Société veille à répartir au mieux le poids des différents fournisseurs. A titre d'exemple, pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, les cinq plus gros fournisseurs représentent au total 20 % des achats de marchandises effectués par la Société qui traite avec plus de 400 fabricants.

B.2. Risques liés aux sites Internet de la Société et à ses systèmes informatiques

Vente-Unique.com réalisant la totalité de son chiffre d'affaires sur Internet, la performance et la fiabilité de ses sites Internet, et plus généralement de sa plateforme technologique et de son infrastructure réseau sous-jacente, sont donc des facteurs déterminants pour attirer et fidéliser les clients. Si la Société faisait face à des interruptions sur ses principaux systèmes informatiques, en raison de défaillances de systèmes, de virus informatiques, d'intrusions physiques ou électroniques, d'erreurs non détectées, de défauts de conception notamment lors de changement de version de site, de

soudaines et fortes augmentations du trafic sur sa plateforme ou d'autres évènements ou causes inattendus, cela pourrait affecter la disponibilité ou la fonctionnalité de ses sites Internet et empêcher des clients d'y accéder ou d'acheter des produits.

La survenance d'une catastrophe naturelle, d'un acte de terrorisme, de vandalisme, de sabotage ou d'autres problèmes imprévus pourraient entraîner de telles interruptions et obliger la Société à engager des dépenses supplémentaires pour mettre en place de nouvelles installations. Si un de ces problèmes survenait, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Cependant, la Société utilise actuellement un hébergeur de qualité (Claranet), avec des procédures de sauvegarde et des mesures de sécurité de premier rang. En cas de dommage ou défaillance des serveurs de la Société chez son hébergeur, la Société a prévu un back-up opérationnel dans un bâtiment séparé.

De plus, pour se prémunir des attaques, la Société a positionné des boitiers anti intrusion en amont de la plateforme.

Enfin, le marché du commerce en ligne est caractérisé par une évolution technologique rapide. Si la Société ne parvenait pas à s'adapter à de telles évolutions et à améliorer sa plateforme technologique actuelle, l'attractivité de la plateforme de vente en ligne de la Société pourrait diminuer. De plus, si ses concurrents lançaient de nouvelles technologies ou venaient à acquérir de nouvelles compétences, et que la Société était dans l'incapacité de proposer de telles évolutions de manière efficace et rapide, la popularité de son site Internet pourrait diminuer.

La Société recrute et forme en permanence ses équipes afin de garder une expertise technologique avancée.

B.3. Risque de dépendance aux prestataires de services externes

La Société confie à des prestataires de services externes certaines fonctions importantes de son activité, en ce compris :

- L'activité de livraison aux clients, qui est sous-traitée auprès d'environ 25 prestataires différents, ce qui permet à la Société de se prémunir contre la défaillance de l'un d'entre eux dans un délai raisonnable ;
- Le traitement des paiements, la Société ayant recours aux services de plusieurs prestataires spécialisés de qualité, tels que Adyen, Systempay et Paypal ;
- La gestion de l'hébergement des serveurs, qui est confiée à Claranet ; et
- La plateforme téléphonique du service clients.

L'incapacité de ces prestataires à fournir des services de qualité de façon fiable et à des prix raisonnables ou l'interruption de la fourniture de tels services pourrait impacter négativement les activités de la Société à différents niveaux, et ses clients imputeraient probablement la responsabilité de ces échecs à la Société, ce qui pourrait nuire à sa réputation, et avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La Société monitore avec un certain nombre d'indicateurs clefs tous les prestataires externes afin de détecter au plus vite d'éventuelles défaillances et y remédier.

B.4. Risques liés aux personnes clés et à la gestion des ressources humaines

La réussite de la Société et sa croissance future dépendent notamment des résultats de son équipe de direction réunie autour du Directeur Général de la Société. En cas d'accident ou de départ du Directeur Général, ou d'une ou plusieurs personnes composant l'équipe de direction, la Société pourrait ne pas être en mesure de les remplacer rapidement, ce qui pourrait affecter sa performance opérationnelle. En outre, dans le cas où un dirigeant ou un salarié clé rejoindrait un concurrent ou créerait une activité concurrente, la Société pourrait en être négativement affectée.

Plus généralement, la concurrence pour le recrutement de cadres dirigeants est forte et le nombre de candidats qualifiés sur ce marché est limité. La Société pourrait ne pas être en mesure de bénéficier de compétences équivalentes à celles de ses équipes de direction actuelles et de son personnel clé, ou à l'avenir pourrait ne pas parvenir à attirer des nouveaux talents et conserver un personnel expérimenté.

La survenance de telles circonstances pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société.

Afin de fidéliser ses hommes clés, la Société a procédé à plusieurs attributions gratuites d'actions au profit de certains de ses collaborateurs.

C. Risques juridiques et réglementaires

C.1. Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société considère que ses marques, ses noms de domaines et tout autre droit de propriété intellectuelle (lié notamment aux fichiers clients qu'elle développe, à l'architecture de son site, et à son système d'exploitation propriétaire) dont elle est titulaire jouent un rôle crucial dans sa croissance. La Société a développé, et entend continuer à développer des logiciels, des processus, et des savoir-faire qui sont d'une importance clé pour le succès de son activité. La Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir une protection efficace de ses droits de propriété intellectuelle dans chacun des pays au sein desquels elle est présente ou au sein desquels une telle protection est pertinente. Chacun de ses droits de propriété intellectuelle pourrait être contesté ou invalidé par des procédures administratives ou des contentieux, potentiellement longs et coûteux. La reproduction non autorisée ou tout autre détournement des droits de propriété intellectuelle de la Société pourraient freiner le développement de la Société et avoir un impact sur sa situation financière.

La Société enregistre et renouvelle régulièrement les marques et les noms de domaines qu'elle exploite auprès des instances concernées.

C.2. Risques liés à la qualité et la conformité des produits

La Société veille attentivement à ce que ses fournisseurs et fabricants respectent le droit du travail, les lois sur la protection sociale applicables, ainsi que les normes sociales et environnementales acceptables. Néanmoins, la Société pourrait faire l'objet de poursuites judiciaires ou réglementaires si les fournisseurs lui livraient des produits non conformes aux lois ou aux règlements en vigueur, notamment aux lois et aux règlements relatifs à la sécurité des produits, aux embargos, à la protection de l'environnement et aux normes relatives aux conditions de travail. De plus, la Société ne peut non plus garantir, qu'à l'avenir, ses produits ne rencontreront de problèmes de qualité.

Enfin, si le public considérait que la Société commercialisait des marchandises de mauvaise qualité, dangereuses, non authentiques ou contrefaites, cela pourrait nuire à sa réputation, réduire sa capacité à attirer des clients et réduire la valeur de sa marque, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Il convient toutefois de préciser que le grand nombre de références proposées par la Société réduit l'impact d'une éventuelle non-conformité d'un produit vendu par la Société. De plus, des procédures internes ont été mises en place pour identifier les produits défaillants qui pourraient notamment dégrader l'image de qualité de la Société.

Cafom Group Sourcing (filiale à 100% de CAFOM SA, avec laquelle la Société a conclu un contrat de prestation d'assistance et de conseil dans la sélection des produits et de contrôle qualité) procède régulièrement à des audits des fournisseurs et au respect par ces derniers des différentes normes et du droit du travail.

C.3. Risques liés à la gestion de la confidentialité des informations stratégiques et commerciales

La Société exploite des sites Internet, des réseaux et d'autres systèmes de données grâce auxquels elle collecte, préserve, transmet et stocke des informations sur ses activités, ses membres, ses produits, y compris des données personnelles, des informations sur les cartes bancaires et d'autres données confidentielles faisant l'objet d'un droit de propriété.

Bien que la Société prenne des mesures pour protéger la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des informations qu'elle collecte (notamment à travers de nombreux logiciels de type pare-feu et antivirus capables de lutter contre les opérations de piratage), conserve et transmet, la Société ou un de ses prestataires externes pourraient faire l'objet de tentative d'intrusion dans leurs systèmes respectifs.

La Société ou ses prestataires externes pourraient ne pas disposer de ressources ou de solutions techniques suffisamment avancées pour anticiper ou empêcher tous les types d'attaques et toutes les techniques utilisées pour saboter ou obtenir un accès non autorisé à ses systèmes. Tout accès non autorisé à des informations sur les clients pourrait violer les lois relatives à la vie privée, à la sécurité des données, ainsi que d'autres lois et créer des risques juridiques et financiers importants, une publicité négative, une perte de confiance potentiellement grave des consommateurs à l'égard des mesures de sécurité de la Société ainsi qu'un préjudice à sa réputation.

Chacun de ces risques, seul ou combinés, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La Société s'appuie sur le Délégué à la Protection des Données du groupe Cafom pour veiller au respect de règles de RGPD.

D. Risques Financiers

D.1. Risque de liquidité

Depuis sa création, Vente-Unique.com a financé sa croissance et ses investissements grâce aux flux d'exploitation dégagés par son activité et par des emprunts bancaires, et également par des avances en compte courant consenties par CAFOM SA. Si, pour quelque raison que ce soit, la Société était dans

L'incapacité de faire face à ses futures échéances de prêts, la Société ralentirait ses efforts de développement commercial sur de nouveaux marchés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Vente-Unique.com a réduit son exposition au risque de liquidité en raison du niveau généralement suffisant des flux d'exploitation et n'a souscrit aucun emprunt comportant des engagements relatifs au maintien de ratios financiers (« covenants »).

Vente-Unique.com dispose au 30 septembre 2024 de disponibilités d'un montant de 24,7 M€ et d'une trésorerie nette équivalente étant donné qu'elle n'a plus de dette financière.

Au regard de sa situation de trésorerie à ce jour, et suite à la revue spécifique par la Société de son risque de liquidité, cette dernière estime être en mesure de faire face à ses échéances au cours des douze prochains mois.

D.2. Risque de change

Vente-Unique.com réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires en euros (la part du chiffre d'affaires réalisée en Franc Suisse et en Zloty est de 16%).

Dans le cadre de son activité opérationnelle, les achats de marchandises sont libellés à 55% en USD (au 30 septembre 2024).

Il existe donc un risque provenant de l'exposition au taux de change du dollar par rapport à l'euro qui pourrait impacter significativement la marge opérationnelle de la Société. Cela aurait également un impact défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière, et les perspectives de la Société.

Ce risque de change est limité car la Société répercute ses coûts de revient dans ses prix de vente. Le prix de vente est ainsi fixé en fonction du prix de revient, lui-même calculé en fonction du cours du dollar ayant servi au paiement de la marchandise.

S'il s'avérait que, sous le double effet d'une concurrence accrue et de fluctuations importantes du taux de change du dollar par rapport à l'euro, la marge opérationnelle de Vente-Unique.com se trouvait affectée, la Société pourrait mettre en place des stratégies de couverture au travers d'achats à terme de dollars.

Cependant, Vente-Unique.com ne peut garantir que ces stratégies de couverture préserveraient totalement sa marge opérationnelle, et permettraient d'écartier ainsi un effet défavorable significatif des variations de taux de change sur les activités, les résultats, la situation financière, et les perspectives de la Société. Elle a démontré au second semestre de l'exercice qu'elle était capable de limiter l'impact de fluctuations significatives du cours EUR/USD en impactant de manière raisonnable sa rentabilité.

V. Filiales et participations

A. Prises et cessions de participation au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2024, la Société a pris une participation à hauteur de 100% du capital et des droits de vote de la société Vente-unique Logistics Auvergne, nouvellement créée.

B. Activité et résultats des filiales au cours de l'exercice écoulé

Au 30 septembre 2024, la Société détenait :

- 100 % du capital et des droits de vote de la société Vente-Unique Delivery, Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est sis 9 rue Jacquard , 93 310 Le Pré Saint-Gervais, identifiée sous le numéro unique 913131470 RCS Bobigny, soit 10.000 actions de 1 euro chacune.

Au 30 septembre 2024, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 858 K€ et dégagé un résultat net bénéficiaire de 50 K€.

- 100 % du capital et des droits de vote de la société Vente-unique Logistics AMB, Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros dont le siège social est sis ZAC Les Vallées, 14 avenue de Bruxelles, 60110 Amblainville, identifiée sous le numéro unique 919145839 RCS Beauvais, soit 100.000 actions de 1 euro chacune.

Au 30 septembre 2024, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 34 101 K€ et dégagé un résultat net bénéficiaire de 260 K€.

- 100 % du capital et des droits de vote de la société Vente-unique Services, Société de droit espagnol au capital de 10.000 euros dont le siège social est sis Paseo de la Castellana, 127 1ºA – 28046 Madrid, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Madrid sous le numéro B72579352, soit 10.000 actions de 1 euro chacune.

Au 30 septembre 2024, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 970 K€ et dégagé un résultat net bénéficiaire de 38 K€.

- 100 % du capital de la société Vente-unique Logistics Auvergne, Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros dont le siège social est sis 9 rue Jacquard , 93 310 Le Pré Saint-Gervais, identifiée sous le numéro unique 933 240 327 RCS Bobigny, soit 1.000 actions de 1 euro chacune.

Cette nouvelle société n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

VI. Observations du Comité social et économique

Le Comité social et économique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L 2312-18 du Code du travail.

VII. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

A. Mandats

A1. Mandataires sociaux

Nom, Prénom, Adresse professionnelle	Date et durée du mandat	Mandats dans la Société
M. Hervé GIAOUI 9/11, rue Jacquard – 93315 Le Pré-Saint- Gervais CEDEX	<u>Première nomination :</u> Assemblée générale (AG) 7 mai 2014 <u>Renouvellement :</u> AG 24 mars 2020 <u>Expiration :</u> AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 <u>Première nomination :</u> Conseil d'administration (CA) 7 mai 2014 <u>Renouvellement :</u> CA 24 mars 2020 <u>Expiration :</u> AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025	Administrateur Président du Conseil d'administration
M. Sacha VIGNA 9/11, rue Jacquard – 93315 Le Pré-Saint- Gervais CEDEX	<u>Première nomination :</u> 7 mai 2014 <u>Renouvellement :</u> AG 24 mars 2020 <u>Expiration :</u> AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 <u>Première nomination :</u> CA 7 mai 2014 <u>Renouvellement :</u> CA 24 mars 2020 <u>Expiration :</u> AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025	Administrateur Directeur Général

Nom, Prénom, Adresse professionnelle	Date et durée du mandat	Mandats dans la Société
CAFOM S.A. représentée par M. Guy-Alain GERMON 9/11, rue Jacquard – 93315 Le Pré-Saint- Gervais CEDEX	<u>Première nomination :</u> CA 7 mai 2014 <u>Renouvellement :</u> AG 24 mars 2020 <u>Expiration :</u> AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025	Administrateur
Mme Lucie CROUZET 9/11, rue Jacquard – 93315 Le Pré-Saint- Gervais CEDEX	<u>Première nomination :</u> AG 9 mars 2018 <u>Expiration :</u> AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029	Administrateur
Mme Carine BEIGBEDER 9/11, rue Jacquard – 93315 Le Pré-Saint- Gervais CEDEX	<u>Première nomination :</u> AG 28 mars 2024 <u>Expiration :</u> AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029	Administrateur indépendante

Aucun mandat n'arrive à échéance cette année.

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chaque mandataire social de notre Société durant l'exercice :

Mandataire social	Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport annuel
<p>M. Hervé GIAOUI</p> <p>A titre personnel :</p> <p><u>Président-Directeur Général de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CAFOM SA <p><u>Président de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Financière Darue SAS - Financière GM SAS - Rosiers 2020 SAS - Location Caraïbe SAS - Fitness Plaza SAS - SAS SOLARDOM - SAS NAUTIC INVEST - SAS La Courbette - SAS La Bellevilloise Invest - SAS Immo 3000 <p><u>Administrateur de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CAFOM SA (Président du conseil d'administration) - Foncière Volta SA - Financière HG SA (administrateur délégué) - CAFOM Marketing et Services SA - UEI Investments Ltd. - Cafineo SA - Floreal SA <p><u>Directeur général de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Foncière Volta SA <p><u>Gérant de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Immobilière des Rosiers SPRL - Avenir Investissement SARL - GH Invest EURL - Solar Estate EURL - CAFOM Caraïbes SARL - L'Estagnet SCI - Grimaud L'Estagnet SCI - Location Ranelagh SCI - Immo Condor SCI - Fourrier Invest SCI - Privilege SCI - Musique Center SCI - Cinestar SCI - Rouen Immo SCI - Amanda SCI - Criquet SNC - SARL Immopres - SCEA AGRI 3001 - SCI Sainte-Thérèse 	

Mandataire social	<i>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport annuel</i>
M. Sacha VIGNA	<p><u>Président de :</u> - MC Conseil SAS</p>
CAFOM S.A. Représentée par M. Guy-Alain GERMON	<p>A titre personnel :</p> <p><u>Président de :</u> - La Guadeloupéenne de Distribution (LGD) SAS - La Dothémarienne de Distribution SAS - Compagnie Martiniquaise de Distribution (COMADI) SAS - Financière Caraïbe SAS - Deproge Restau SAS - Habitat Guyane SAS - Alak SAS - Caribfly - Gavilluxe (via SC Gavalak)</p> <p><u>Directeur général de :</u> - CAFOM Distribution SAS - La Bourbonnaise de Distribution SAS - La Cayennaise de Distribution SAS - Gourbeyre Distribution SAS - Services des Iles du Nord SAS - DIN SASU - BG Foncière SARL - SAS Amblain 3000</p> <p><u>Directeur général délégué de :</u> - CAFOM SA</p> <p><u>Gérant de :</u> - Guyane Service Plus SARL - Chocar SARL - Les Calliendras SCI - GAG SCI - Gavalak SC - BG Immobilier SCI - Saint Kitts SCI - Pointe Couchée SCI - Guyane Mobilier SARL - Rapid Food SARL - CAFOM Caraïbes SARL - SC Kalavag</p>
Mme. Lucie CROUZET	Néant

Mandataire social	<i>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport annuel</i>
Mme Carine BEIGBEDER	<u>Président de</u> K Conseil <u>Administrateur de :</u> AUDACIA

Renseignements personnels concernant les membres du Conseil d'administration de la Société :

Hervé GIAOUI (71 ans) : Hervé lance dans les années 70 la première franchise BUT couvrant la Guadeloupe, La Martinique et la Guyane. En 1987, il crée sa propre centrale d'achat CAFOM Distribution. En 2007, CAFOM acquiert auprès de Financière Caraïbe 7 magasins Conforama en zone Caraïbes et en Guyane. En 2009, CAFOM signe un accord stratégique avec BUT et devient fournisseur de l'ensemble des magasins BUT de métropole.

Sacha VIGNA (47 ans) : Sacha a commencé sa carrière en 1999 chez Babel@Stal en tant que Chef de projet senior. En 2003, il rejoint l'agence de marketing relationnel MRM Partners en tant que Directeur de clientèle et est chargé de la mise en place des stratégies et des plans d'actions e-CRM. Avec Hervé Giaoui, il fonde Vente-Unique.com en septembre 2005 dont il assure depuis la Direction générale. Sacha Vigna est diplômé de l'ESC Toulouse et d'un MBA de la Georgia State University.

Guy-Alain GERMON (64 ans) : Diplômé de l'école des Mines de Paris, Guy-Alain Germon est Directeur Général Délégué de CAFOM, notamment responsable du réseau outre-mer et des fonctions supports. Il est également président de la Société Financière Caraïbe.

Lucie CROUZET (42 ans) : Lucie a commencé sa carrière en tant chef de produit dans l'édition chez Flammarion puis aux Editions du Seuil avant de rejoindre Vente-Unique.com en 2008 en tant que Responsable *marketing* produits. Elle occupe à partir de 2010 le poste de Directrice marketing au sein de la Société. Elle est nommée en 2024 Directrice de la marque Habitat. Lucie Crouzet est diplômée de l'ESC Reims (*Neoma Business School*).

Carine BEIGBEDER (51 ans) : Carine est titulaire d'une Maîtrise de gestion de l'Université Paris-Dauphine et d'un DESS de Finance de Sciences Po. Elle a été gérante du Fonds Pluvalca Initiatives PME chez Financière Arbevel.

A2. Commissaire aux comptes

Dénomination, Siège social	Date et durée du mandat	Mandats dans la Société
CONCEPT AUDIT ASSOCIES 1-3 rue du Départ 75017 Paris	<u>Première nomination :</u> Statuts constitutifs 10 octobre 2005 <u>Renouvellement :</u> AG 30 mars 2023 <u>Expiration :</u> AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028	Commissaire aux comptes titulaire

B. Conventions

Nous vous informons que la Société a conclu de nouvelles conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé :

Conventions conclues avec la société Cafom, actionnaire détenant plus de 10 % du capital de la Société et dont Monsieur Hervé Giaoui, administrateur et Président du Conseil, est le Président Directeur Général et Monsieur Guy-Alain Germon, représentant permanent au Conseil de la société Cafom, est Directeur Général Délégué

1/ Le protocole d'accord conclu le 23 avril 2024 aux termes duquel la société Cafom a confié à la Société la mise en œuvre du plan d'aide aux clients lésés de la marque Habitat, en proposant des bons d'achat sur le site internet d'Habitat (faisant partie de la reprise des actifs « numériques »), Cafom prenant à sa charge l'investissement nécessaire pour couvrir le prix d'achat des produits à livrer pour la part correspondant aux bons d'achats utilisés et la Société prenant en charge les coûts logistiques et de livraison.

2/ La vente par Cafom à la Société, le 23 avril 2024, des actifs « numériques » (fichiers commerciaux, fiches produits, dossiers clients, site internet, ...) repris à Habitat Design International pour leur montant de reprise (300.000 €).

3/ Le contrat de licence de la marque habitat signé le 23 avril 2024 par les sociétés Cafom et Habitat International SA au profit de la Société, avec option d'achat de la marque, aux conditions suivantes :

- Contrat de 3 ans, jusqu'au 30 avril 2027, couvrant tous les pays au monde sauf Nouvelle-Zélande, Australie, Canada, Israël, DOM-TOM (dont Nouvelle Calédonie) et hors Royaume-Uni (Cafom n'étant pas propriétaire de la marque au Royaume-Uni) ;
- Redevance mensuelle de 50 K€ HT, la première redevance étant à payer au titre du mois d'octobre 2024 ;
- Option d'achat jusqu'au 30 avril 2027, exercable à tout moment pendant cette période, pour un prix de 15 M€ HT (soit 12 M€ + 3 M€ lié à l'estimation du montant pris en charge par Cafom pour les solutions proposées aux clients « lésés ») ;
- Si au terme de l'échéance du contrat le 30 avril 2027, la Société renonce à acquérir la marque, poursuite du contrat de licence aux conditions de redevance suivante : 3 % du chiffre d'affaires avec un minimum de 1,2 M€ HT par an.
- Jusqu'au 30 avril 2027, les revenus issus des sous-licences concédées reviendront à la Société. Au-delà du 30 avril 2027, dans le cas de la poursuite du contrat de licence, les revenus issus des sous-licences concédées reviendront à Cafom.

Convention conclue avec la société Moulins 3000 (913.892.089 RCS BOBIGNY) dont :

Monsieur Hervé Giaoui, administrateur et Président du Conseil, est indirectement actionnaire et représentant du Président,

Monsieur Sacha Vigna, administrateur et Directeur Général, est actionnaire

Monsieur Guy-Alain Germon, représentant permanent au Conseil de la société Cafom, est indirectement actionnaire

Contrat de bail en l'état futur d'achèvement (BEFA) conclu le 16 mai 2024, et amendé le 18 décembre 2024, pour une durée ferme de 12 ans à compter de la date de délivrance des biens, pour la location par la Société d'un entrepôt de 61.840 m² situé dans l'Allier incluant 5 cellules logistiques à date d'achèvement fixée au plus tard au 11 juin 2026, moyennant un loyer principal annuel hors taxes et hors charges, de 52,50 euros/m², soit un loyer annuel 3 255 288,75 euros, TVA en sus et le versement par la Société au bailleur le 16 mai 2024 d'une somme de 2.929.759,87 euros afin de garantir le versement de la clause pénale et/ou du dépôt de garantie visés dans l'acte.

Ce nouvel entrepôt logistique sera destiné au stockage et à la préparation des commandes des clients de la Société situés dans le Sud de la France, en Suisse, Italie, Espagne et Portugal. Il permettra de supporter la croissance d'activité des deux marques Vente-unique.com et Habitat (exploitée par Vente-unique.com) et de développer l'activité de fulfilment notamment pour des vendeurs tiers de la place de marché.

Ces conventions, leurs modalités, notamment financières, ainsi que leur impact sur les comptes de l'exercice sont détaillés dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes soumis à votre approbation.

Par ailleurs, nous vous informons, conformément au 2^o de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce qu'aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre Société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3, n'a été conclue au cours de l'exercice.

C. Rémunération des mandataires sociaux et du comité exécutif

Les informations relatives aux mandataires sociaux correspondent aux rémunérations versées aux administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux délégués, membres du comité exécutif (COMEX) ou toute personne répondant à la définition de « key personnel » d'IAS 24.9.

	30/09/2024	30/09/2023
Rémunérations brutes	1 367 861	1 270 797
Jetons de présence	10 000	5 000
TOTAL	1 377 861	1 275 797

Il est prévu que Monsieur Sacha Vigna percevra, en cas de départ contraint de la Société, une indemnité de départ d'un montant égal à 300 000 €. En cas de cumul de l'indemnité de départ au titre du mandat social et d'une indemnité de licenciement au titre de son contrat de travail, le montant total perçu par Monsieur Sacha Vigna à ces différents titres sera globalement plafonné à 300 000 €. Le versement de cette indemnité sera soumis à la réalisation d'une condition de performance dont les termes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société.

D. Délégations en matière d'opérations sur le capital et utilisation sur l'exercice

Nature de la délégation	Assemblée générale / Durée et date d'expiration de la délégation	Montant (en nominal) autorisé en capital	Montant utilisé au cours de l'exercice
Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions (AGA) à émettre au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	28/03/2022 (5ème résolution) - 38 mois (28/05/2025)	Limite de 10% du nombre des actions composant le capital social	Néant ⁽¹⁾
Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	30/03/2023 (5ème résolution) - 18 mois (30/09/2024) Remplacée par : 28/03/2024 (6ème résolution) - 18 mois (28/09/2025)	Limite de 10% du nombre des actions composant le capital social	59 823 titres achetés - 71 859 titres vendus (contrat de liquidité)
Autorisation au conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre	30/03/2023 (6ème résolution) - 18 mois (30/09/2024) Remplacée par : 28/03/2024 (7ème résolution) - 18 mois (28/09/2025)	Dans la limite de 10% du capital social existant à la date de l'annulation	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques	30/03/2023 (7ème résolution) - 18 mois (30/09/2024)	40.000 euros ⁽³⁾	Néant

Nature de la délégation	Assemblée générale / Durée et date d'expiration de la délégation	Montant (en nominal) autorisé en capital	Montant utilisé au cours de l'exercice
déterminées conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce ⁽²⁾	Remplacée par : 28/03/2024 (12ème résolution) - 18 mois (28/09/2025)		
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise	28/03/2024 (8ème résolution) - 26 mois (28/05/2026)	20.000 euros ⁽⁴⁾	Néant
Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u> , d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	28/03/2024 (9ème résolution) - 26 mois (28/05/2026)	40.000 euros ⁽³⁾ 50.000.000 euros ⁽⁵⁾	Néant
Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription</u> , d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public	28/03/2024 (10ème résolution) - 26 mois (28/05/2026)	40.000 euros ⁽³⁾ 50.000.000 euros ⁽⁵⁾	Néant
Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des	28/03/2024 (11ème résolution) - 26 mois (28/05/2026)	40.000 euros ⁽³⁾ 50.000.000 euros ⁽⁵⁾ Dans la limite de 20% du capital social	Néant

Nature de la délégation	Assemblée générale / Durée et date d'expiration de la délégation	Montant (en nominal) autorisé en capital	Montant utilisé au cours de l'exercice
titres de capital à émettre, par placements privés visés au 1 ^o de l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier		sur une période de 12 mois	
Autorisation au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription	<p>30/03/2023 (8^{ème} résolution) - 26 mois (30/05/2025)</p> <p>Remplacée par : 28/03/2024 (13^{ème} résolution) - 26 mois (28/05/2026)</p>	15% de l'émission initiale et plafond applicable à la résolution concernée ⁽⁶⁾	Néant

- (1) 107.900 actions gratuites existantes attribuées définitivement au cours de l'exercice et 102.052 actions gratuites attribuées provisoirement au cours de l'exercice
- (2) Les catégories de bénéficiaires visés par cette résolution sont : i) les personnes physiques qui souhaitent investir dans une société en vue de bénéficier, le cas échéant, d'une réduction d'impôt sur le revenu et ii) les sociétés qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises afin de permettre à leurs actionnaires ou associés de bénéficier, le cas échéant, d'une réduction de l'impôt sur le revenu.
- (3) Ce montant constitue le plafond global sur lequel s'imputeront toutes émissions de titres de capital réalisées en vertu des autorisations/délégations en vigueur
- (4) Ce plafond sera augmenté le cas échéant, de la valeur nominale des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres donnant accès au capital de la Société
- (5) Ce montant constitue le plafond global sur lequel s'imputeront toutes émissions de titres de créances réalisées en vertu des autorisations/délégations en vigueur
- (6) Etant précisé que le montant total des émissions d'actions ou de titres de créances pouvant être réalisées par usage de cette faculté d'extension sera respectivement d'un montant maximum de 40.000 euros et de 50.000.000 euros (en nominal). Toute émission ainsi réalisée s'imputant, en fonction, sur le plafond global visé en (3) ou en (5)

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mars 2025 de consentir les délégations et autorisations suivantes afin notamment de remplacer celles arrivées à échéance ou venant à expiration au cours de l'exercice en cours :

1. Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;
2. Autorisation au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre ;
3. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
4. Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce ;
5. Autorisation au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription ;
6. Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;

Comptes sociaux

(Exercice clos au 30 septembre 2024)

ACTIF

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	12 323 304	8 970 667	3 352 637	4,44	3 127 346	4,78
Fonds commercial	424 853		424 853	0,56		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	148 465	122 614	25 851	0,03	31 392	0,05
Autres immobilisations corporelles	3 521 579	2 605 810	915 769	1,21	773 264	1,18
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	121 000		121 000	0,16	120 000	0,18
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	339 198		339 198	0,45	371 849	0,57
Prêts	3 575		3 575	0,00		
Autres immobilisations financières	3 239 605		3 239 605	4,29	266 627	0,41
TOTAL (I)	20 121 580	11 699 092	8 422 488	11,14	4 690 478	7,17
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	35 281 297	1 022 797	34 258 500	45,33	27 885 851	42,62
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	3 672 507	1 093 144	2 579 363	3,41	2 537 861	3,88
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	3 538		3 538	0,00	2 638	0,00
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	264 345		264 345	0,35		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 224 709		2 224 709	2,94	1 226 230	1,87
. Autres	1 776 728		1 776 728	2,35	3 155 713	4,82
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	816 192		816 192	1,08	5 107 599	7,81
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	24 720 076		24 720 076	32,71	19 650 887	30,03
Charges constatées d'avance	497 710		497 710	0,66	1 169 938	1,79
TOTAL (II)	69 257 101	2 115 941	67 141 160	88,83	60 736 716	92,83
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	19 346		19 346	0,03		
TOTAL ACTIF (0 à V)	89 398 027	13 815 033	75 582 994	100,00	65 427 194	100,00

PASSIF

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	97 725	0,13
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 312 662	8,35
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	9 773	0,01
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	10 274	0,01
Report à nouveau	26 142 082	34,59
Résultat de l'exercice	7 057 055	9,34
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	TOTAL(I)	39 629 571
	52,43	56,00
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
	TOTAL(II)	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	2 076 276	2,75
Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	2 076 276
	2,75	2,45
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	90	0,00
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	95 194	0,13
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 277 349	28,15
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	1 612 620	2,13
. Organismes sociaux	1 444 070	1,91
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 494 600	5,95
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	226 955	0,30
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 293 845	1,71
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	3 357 152	4,44
	TOTAL(IV)	33 801 875
	44,72	41,51
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)	75 272
	0,10	0,05
	TOTAL PASSIF (I à V)	75 582 994
	100,00	100,00
	95 sur 124	

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

SA VENTE UNIQUE

COMPTE DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%		
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	72 919 314	78 698 278	151 617 592	84,91	134 024 087	85,42	17 593 505	13,13
Production vendue biens	11 908 112	15 041 993	26 950 105	15,09	22 868 150	14,58	4 081 955	17,85
Chiffres d'Affaires Nets	84 827 426	93 740 270	178 567 696	100,00	156 892 237	100,00	21 675 459	13,82
Production stockée			806 358	0,45	604 018	0,38	202 340	33,50
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			159 010	0,09	1 234 121	0,79	-1 075 111	-87,11
Autres produits			13 807	0,01	1 935	0,00	11 872	613,54
Total des produits d'exploitation (I)	179 546 871	100,55	158 732 310	101,17	20 814 561	13,11		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	83 326 676	46,66	68 492 411	43,66	14 834 265	21,66		
Variation de stock (marchandises)	-6 719 216	-3,75	3 108 685	1,98	-9 827 901	-316,13		
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes	73 355 125	41,08	60 630 822	38,64	12 724 303	20,99		
Impôts, taxes et versements assimilés	445 573	0,25	51 155	0,03	394 418	771,03		
Salaires et traitements	9 288 818	5,20	7 733 257	4,93	1 555 561	20,12		
Charges sociales	5 914 410	3,31	5 109 538	3,26	804 872	15,75		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 505 665	0,84	1 405 871	0,90	99 794	7,10		
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant	210 664	0,12			210 664	N/S		
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 500	0,00	20 000	0,01	-16 500	-82,49		
Autres charges	1 547 412	0,87	2 062 291	1,31	-514 879	-24,96		
Total des charges d'exploitation (II)	168 878 626	94,57	148 614 030	94,72	20 264 596	13,64		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	10 668 245	5,97	10 118 280	6,45	549 965	5,44		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations	613 049	0,34	112 840	0,07	500 209	443,29		
Produits des autres valeurs mobilières et créances					933	0,00	-933	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés	370	0,00	150	0,00	220	146,67		
Reprises sur provisions et transferts de charges					155 602	0,10	-155 602	-100,00
Défauts et pertes de change	32 326	0,02	30 995	0,02	1 331	4,29		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)	645 745	0,36	300 520	0,19	345 225	114,88		
Dotations financières aux amortissements et provisions	19 346	0,01			19 346	N/S		
Intérêts et charges assimilées	36 949	0,02	3 472	0,00	33 477	964,20		
Défauts et pertes de change	429 772	0,24	298 978	0,19	130 794	43,75		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)	486 068	0,27	302 450	0,19	183 618	60,71		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	159 678	0,09	-1 930	0,00	161 608	N/S		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	10 827 922	6,06	10 116 350	6,45	711 572	7,03		

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	935 764	0,52	531 555	0,34	404 209
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 152 250	0,65	227 681	0,15	924 569
Reprises sur provisions et transferts de charges					406,08
Total des produits exceptionnels (VII)	2 088 014	1,17	759 236	0,48	1 328 778
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	529 599	0,30	206 171	0,13	323 428
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 966 802	1,10	695 564	0,44	1 271 238
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	135 000	0,08			135 000
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 631 401	1,47	901 734	0,57	1 729 667
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-543 387	-0,29	-142 498	-0,08	-400 889
Participation des salariés (IX)	888 245	0,50	897 138	0,57	-8 893
Impôts sur les bénéfices (X)	2 339 235	1,31	2 383 285	1,52	-44 050
Total des Produits (I+III+V+VII)	182 280 630	102,08	159 792 066	101,85	22 488 564
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	175 223 575	98,13	153 098 638	97,58	22 124 937
RÉSULTAT NET	7 057 055	3,95	6 693 428	4,27	363 627
			<i>Bénéfice</i>		<i>5,43</i>
Dont Crédit-bail mobilier				12 750	0,01
Dont Crédit-bail immobilier					-12 750
					-100,00

ANNEXE

1. INFORMATIONS GENERALES	99
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	99
3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	101
4. REGLES ET METHODES COMPTABLES	102
4.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	102
4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	103
4.3. STOCKS	103
4.4. CREANCES	103
4.5. DISPONIBILITES	103
4.6. OPERATIONS EN DEVISES	104
4.7. INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE	104
4.8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	104
4.9. CHANGEMENTS DE METHODE	105
5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	106
5.1. ETAT DES IMMOBILISATIONS	106
5.2. ETAT DES AMORTISSEMENTS	107
5.3. ETAT DES PROVISIONS	108
5.4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	110
5.5. ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN	111
5.6. PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR	111
5.7. CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR	112
5.8. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	112
5.9. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	112
5.9.1. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	112
5.9.2. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	113
5.10. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET	113
5.11. RESULTAT EXCEPTIONNEL	113
5.12. VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES	114
5.13. ENGAGEMENTS FINANCIERS	114
5.13.1. ENGAGEMENTS DONNES	114
5.13.2. ENGAGEMENTS REÇUS	114
5.14. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	115
5.15. CREDIT-BAIL MOBILIER	115
5.16. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	116
5.17. EFFECTIF MOYEN	116
5.18. ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	116
5.19. IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE	116
5.20. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATION	116

1. Informations générales

Au bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 30/09/2024 dont le total est de 75 582 994 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 7 057 055 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

- **Exploitation et relance de la marque Habitat**

La société CAFOM a accordé la licence d'exploitation de la marque Habitat à Vente-unique.com à compter du 1^{er} avril 2024, afin d'orchestrer la renaissance de cette marque iconique, notamment à travers l'exploitation de son site internet.

L'accord, d'une durée initiale de 3 ans, s'accompagne d'une rémunération forfaitaire de 50 K€ par mois versée par Vente-unique.com à compter du 1^{er} octobre 2024 ainsi que d'une option d'achat de la marque Habitat exerçable sur cette période, pour un prix convenu de 15 M€.

Dans le cas où l'option ne serait pas exercée d'ici la fin de la période initiale, il est prévu de poursuivre le contrat de licence.

La Société s'est également portée acquéreur auprès de la société CAFOM, qui les avait elle-même acquis auprès du liquidateur, de certains actifs numériques de la société Habitat Design International (HDI) pour une valeur de 300 K€.

Le site Habitat.fr a démarré son activité marchande à compter du 13 juin 2024. Dans un premier temps l'objectif premier était de proposer une solution aux clients concernés par la liquidation de HDI, ancien exploitant de la marque Habitat, et de sa filiale Habitat France (HFS).

Dans le cadre d'un protocole signé le 23 avril 2024, CAFOM a pris à sa charge le coût de revient de produits livrés à ces clients alors que Vente-unique.com a pris à sa charge les coûts de traitement logistique et de transport vers ces clients. La société Vente-unique.com a ainsi comptabilisé une charge exceptionnelle de 530 K€ correspondant à ces coûts ponctuels de relance de la marque.

- **Signature d'un bail en état futur d'achèvement (BEFA) pour un nouvel entrepôt logistique et création d'une nouvelle filiale**

La Société a signé un bail en état futur d'achèvement (BEFA) en date du 16 mai 2024, amendé le 18 décembre 2024. Ce contrat prévoit la location d'un ensemble immobilier de 61 840 m² situé dans l'Allier incluant 5 cellules logistiques à date d'achèvement fixée au plus tard au 11 juin 2026 pour une période ferme de 12 ans.

Ce nouvel entrepôt logistique sera destiné au stockage et à la préparation des commandes des clients situés dans le Sud de la France, en Suisse, Italie, Espagne et Portugal. Il permettra à la Société de supporter la croissance d'activité de ses deux marques Vente-unique.com.

Dans le cadre de contrat, un dépôt de garantie de 2930 K€ a été versé au bailleur

Par ailleurs, une nouvelle filiale nommée Vente-unique Logistics Auvergne au capital de 1 000 € a été créée en septembre 2024 afin d'héberger à terme cette activité. Elle n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

- **Distributions de dividendes**

Une assemblée générale mixte a également été convoquée le 28 mars 2024. Elle a notamment approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ainsi que le versement d'un dividende de 0,42 € par action pour une somme totale de 4,1 M€. Ce dividende a effectivement été versé le 24 juin 2024.

- **Attribution d'actions gratuites**

Le Conseil d'administration du 29 janvier 2024 a attribué définitivement 107 900 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2022. Les actions attribuées ont été prélevées sur le stock d'actions auto-détenues.

Il a par ailleurs été décidé le 8 janvier 2024 la mise en place d'un nouveau plan d'attribution de 102 052 actions gratuites avec une période d'acquisition de 2 ans.

- **Rachat d'actions**

Le Groupe a repris son programme de rachat d'actions. Il a ainsi racheté 78 073 actions sur la période pour une valeur de 861 K€. Ces actions seront attribuées aux bénéficiaires des plans d'actions gratuites en cours. Au 30/09/2024, la société détient 75 015 actions pour une valeur de 816 K€ (hors contrat de liquidité). Ces actions sont incluses dans la ligne « trésorerie » du bilan.

Il est à noter que la Société a comptabilisé sur l'exercice une charge de 1 488 K€ dans sa masse salariale (contre 1 460 K€ sur l'exercice 2022-2023) correspondant à la valeur des actions à attribuer sur les plans d'actions gratuites en cours d'attribution au prorata temporis de leur période d'acquisition. Cette charge a été comptabilisée car la Société a décidé de doter ses plans d'actions en cours par rachat d'action et non par émission d'actions nouvelles comme ce fut le cas pour le plan de janvier 2022 attribué définitivement en janvier 2024.

3. *Evènements postérieurs à la clôture*

- **Attribution d'actions gratuites et augmentation du capital**

Le Conseil d'administration du 13 janvier 2025 a attribué définitivement 108 500 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2023. Ces actions ont été prélevées sur le stock de 100 944 actions auto-détenues par le Groupe et une émission de 7 556 nouvelles actions a été réalisée par une augmentation de capital par incorporation de réserve, portant le capital social de la Société à 97 800,29 euros, divisé en 9 780 029 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune.

Par ailleurs, un nouveau plan d'actions gratuites a été approuvé et mis en place par le Conseil d'administration du 29 janvier 2025. Il prévoit l'attribution de 102 000 actions gratuites à des salariés et au Directeur Général du Groupe avec une période d'acquisition définitive de 2 ans.

- **Rachat d'actions propres**

Le Groupe a poursuivi son programme de rachat d'actions. Il a notamment racheté 25 929 actions entre le 1^{er} octobre 2024 et le 10 janvier 2025

- **Vente-Unique.com élu Service Client de l'année 2025 en France, Espagne, Allemagne, Autriche et Suisse**

Vente-unique.com est ressorti vainqueur de l'élection du Service Client de l'Année dans la catégorie mobilier et décoration (élection organisée par Viséo Customer Insights) :

- en France pour la troisième année consécutive,
- en Espagne et en Allemagne pour la seconde année,
- en Suisse et en Autriche pour la première fois.

Ce prix récompense les entreprises qui placent la qualité de la relation client au centre de leurs préoccupations.

4. Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux de SA Vente-unique.com sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et en application du Règlement ANC 2018-01 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les éléments d'actif et de passif sont évalués selon la méthode du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1. *Immobilisations incorporelles et corporelles*

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition s'agissant d'actifs acquis à titre onéreux et sont constitués de fichiers d'adresses mails.

Les fichiers clients comprennent des listes d'adresses mails qualifiées (CSP et habitudes de consommation de la clientèle) acquises à l'extérieur et qui contribuent à la génération du chiffre d'affaires du site Vente-Unique, à l'appui d'opérations marketing et commerciales ciblées. Les amortissements pratiqués relèvent d'une appréciation du Management qui considère que les fichiers concernés produisent des effets commerciaux qui disparaissent au-delà de la 5^{ème} année.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée et sont essentiellement constituées de logiciels développés en interne et de sites internet.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques et droits similaires	de 01 à 03 ans
Sites Internet	05 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

L'entreprise se réserve la possibilité d'utiliser l'amortissement fiscal dérogatoire (1 an pour les logiciels, selon le mode dégressif pour les biens y ouvrant droit) au cas par cas.

La comptabilisation des dotations aux amortissements est réalisée dans un sous compte 68.

4.2. *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières représentent les dépôts et cautionnements ainsi que les titres immobilisés. Ils figurent au bilan pour leur valeur de souscription ou coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, la valeur brute des titres de participation est comparée à la valeur d'utilité pour l'entreprise, déterminée par rapport à la valeur économique estimée de la filiale. Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité. Lorsque la valeur d'utilité est négative, et si la situation le justifie, une provision pour risque est comptabilisée.

4.3. *Stocks*

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les frais d'approche évalués de manière statistique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur déterminée comme ci-dessus.

Le montant du stock net de provisions pour dépréciation s'élève à 34 258 500 €.

4.4. *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions pour créances douteuses sont déterminées en fonction du risque encouru selon l'état des dossiers.

En accord avec le règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, toute obligation de la Société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimé avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

4.5. *Disponibilités*

Les disponibilités comprennent les espèces, les valeurs assimilables et valeurs à l'encaissement en banque et en caisse.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

4.6. *Opérations en devises*

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Le coût d'acquisition des marchandises est libellé essentiellement en dollars dont le cours fluctue. Le prix de revient du stock non vendu à la date de clôture est corrigé de l'effet de change

4.7. *Indemnités de départ en retraite*

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite déterminées en fonction de leur ancienneté ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une évaluation donnée en engagements hors bilan. Les engagements de la Société sont évalués par des actuaires indépendants et font l'objet d'une information en annexe.

Date d'évaluation : 30/09/2024

Age de départ à la retraite : 67 ans

Taux d'actualisation : 3,40%

Décroissance faible

Turn-over moyen

Taux charges (DV) : variable selon taux propre

Le montant de l'engagement s'élève à 177 190 € au 30 septembre 2024 contre 180 341 € au 30 septembre 2023 soit une diminution de 3 151 €. Le coût du service de la dette est de 33 478 € et l'effet actuariel de – 44 024 €.

4.8. *Provisions pour risques et charges*

Les provisions pour remise en état de site, pour coûts de restructuration et pour actions en justice sont comptabilisées lorsque :

- L'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'évènements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

La provision pour attribution d'actions gratuites comptabilisée au 30 septembre 2023 pour une valeur de 1 382 498 € a été reprise en contrepartie de la valeur des actions détenues par la Société et attribuées définitivement aux employés bénéficiaires du plan d'actions 2022 en janvier 2024.

Une provision de 1 718 430 € reste comptabilisée au bilan au 30 septembre 2024. Elle couvre le coût des 75 015 actions auto-détenues par la Société qui seront attribuées aux employés, ainsi que les actions qui seront acquises prochainement, en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des attributions définitives de janvier 2025 et janvier 2026.

Au 30 septembre 2024, les provisions pour litige s'élèvent à 338.500€ et concernent des litiges commerciaux et administratifs en cours.

4.9. *Changements de méthode*

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

5. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

5.1. Etat des immobilisations

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat'- viremt pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	10 819 292		1 928 864
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels	148 465		
Autres install., agencements, aménagements	2 030 508		140 173
Matériel de transport	121 270		97 453
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 005 894		126 282
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	3 306 137		363 908
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	120 000		1 000
Autres titres immobilisés	371 849		40 260
Prêts et autres immobilisations financières	266 627		2 976 553
TOTAL	758 476		3 017 813
TOTAL GENERAL	14 883 905		5 310 585

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			12 748 157	12 748 157
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels			148 465	148 465
Autres install., agencements, aménagements			2 170 681	2 170 681
Matériel de transport			218 723	218 723
Matériel de bureau, informatique, mobilier			1 132 176	1 132 176
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			3 670 044	3 670 044
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		72 911	121 000	121 000
Autres titres immobilisés			339 198	339 198
Prêts et autres immobilisations financières			3 243 180	3 243 180
TOTAL		72 911	3 703 378	3 703 378
TOTAL GENERAL		72 911	20 121 580	20 121 580

5.2. Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 691 946	1 278 721		8 970 667
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels	117 074	5 541		122 614
Installations, agencements divers	1 467 022	92 254		1 559 277
Matériel de transport	29 065	36 354		65 419
Matériel de bureau, informatique, mobilier	888 320	92 795		981 115
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	2 501 481	226 944		2 728 425
TOTAL GENERAL	10 193 427	1 505 665		11 699 092

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 278 721				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	5 541				
Installations, agencements divers	92 254				
Matériel de transport	36 354				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	92 795				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	226 944				
TOTAL GENERAL	1 505 665				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5.3. *Etat des provisions*

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges	220 000	138 500	20 000	338 500
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change		19 346		19 346
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	1 382 498	1 488 182	1 152 250	1 718 430
TOTAL Provisions	1 602 498	1 646 028	1 172 250	2 076 276
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	812 133	210 664		1 022 797
Sur comptes clients	1 135 093		41 949	1 093 144
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	1 947 226	210 664	41 949	2 116 941
TOTAL GENERAL	3 549 724	1 866 692	1 214 199	4 192 217
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		214 164	61 649	
- financières		19 346		
- exceptionnelles		135 000		
Dont charges et transfert de charges :				
- d'exploitation		1 488 122	1 152 250	
- financières				
- exceptionnelles				

La provision pour litiges est constituée d'une provision pour litiges administratifs de 200 K€ et d'une provision pour litiges commerciaux de 139 K€.

La provision pour charges de 1 718 430 € correspond au coût des actions auto-détenues par la Société ainsi qu'au coût de l'acquisition des nouvelles actions, attribuées en actions

gratuites au titre des plans d'actions gratuites 2023 en janvier 2025, et de 2024 en janvier 2026. Elle a été calculée au prorata temporis de la période d'acquisition de ce plan au 30 septembre 2024.

La société avait comptabilisé une provision similaire au 30/09/2023 pour un montant de 1 382 498 €.

5.4. Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 575		3 575
Autres immobilisations financières	3 239 605		3 239 605
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 672 507	3 672 507	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 538	3 538	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	264 345	264 345	
- T.V.A.	2 224 709	2 224 709	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	1 776 728	1 776 728	
Débiteurs divers	0	0	
Charges constatées d'avance	497 710	497 710	
TOTAL GENERAL	11 682 717	8 439 537	3 243 180
Montant des prêts accordés dans l'exercice	3 575		
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			
ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:			
- à un an maximum	90	90	
- plus d'un an			
Emprunts et dettes financières			
Fournisseurs et comptes rattachés	21 277 349	21 277 349	
Personnel et comptes rattachés	1 612 620	1 612 620	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 444 070	1 444 070	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	4 494 600	4 494 600	
- Obligations cautionnées			
- Autres impôts et taxes	226 955	226 955	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés	95 194	95 194	
Autres dettes	1 293 845	1 293 845	
Dette représentative de titres empruntés			
Produits constatés d'avance	3 357 152	3 357 152	
TOTAL GENERAL	33 801 875	33 801 875	
Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Emprunts remboursés en cours d'exercice			
Emprunts et dettes contractés auprès associés			

5.5. *Eléments relevant de plusieurs postes du bilan*

(Entreprises liées ou avec lesquelles la Société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la Société a lien de participation	
Autres immobilisations financières	3 092 780		
Créances clients et comptes rattachés	675 774	19 898	
Autres créances		1 776 728	
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	682 225	7 431 192	
Dettes fiscales et sociales			
Autres dettes		95 194	
Produits Financiers de participations	28 774	22 360	

5.6. *Produits et avoirs à recevoir*

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	169 907
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	174 742
TOTAL	344 649

5.7. Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 953
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	812 244
Dettes fiscales et sociales	2 389 460
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	1 237 017
TOTAL	4 446 674

5.8. Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	497 110	3 357 152
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	497 110	3 357 152

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Les produits constatés d'avance correspondent aux commandes non livrées à la date de clôture.

5.9. Composition du capital social

5.9.1. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	9 772 472	0,01	97 725
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice			
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice			
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	9 772 472	0,01	97 725

5.9.2. Variation des capitaux propres

	30/09/2023	Affectation / résultat	Dividende	Autres mouvements	30/09/2024
Capital	97 725				97 725
Prime d'émission	6 312 662				6 312 662
Prime de fusion	-				-
Réserve légale	9 773				9 773
Autres réserves	10 274				10 274
Report à nouveau	23 512 390	6 693 428	-4 063 736		26 142 082
Acompte sur dividende	-				-
Résultat	6 693 428	-6 693 428			0
Provisions réglementées	-				-
TOTAL	36 636 252	0	-4 063 736		32 572 516

Résultat au 30/09/2024 7 057 055

Total des capitaux propres 39 629 571

5.10. Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	151 617 592
Ventes de produits finis	
Prestations de services	26 950 105
TOTAL	178 567 696

Répartition par marché géographique	Montant
France	84 827 426
Etranger	93 740 271
TOTAL	178 567 696

5.11. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel (-543 387 €) correspond principalement à :

- Gain sur achats et ventes d'actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidités : 120.612 €
- Frais ponctuels engagés pour la relance de la marque Habitat (notamment frais logistiques pour livrer les clients impactés par la faillite de l'ancien exploitant de la marque : 127.250 €

- Dotation d'une provision de 135.000 € pour les litiges commerciaux et administratifs en cours

5.12. *Ventilation de l'impôt sur les bénéfices*

	Résultat Avant Impôts	Impôts	Résultat après Impôts
Résultat courant	10 827 922		
Résultat Exceptionnel (et participation)	-1 431 632		
Résultat Comptable	9 396 290	2 339 235	7 057 055

5.13. *Engagements financiers*

5.13.1. *Engagements donnés*

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	78 400
Engagements en matière de retraite	177 190
TOTAL	255 590
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

5.13.2. *Engagements reçus*

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties :	
Autres engagements reçus :	
TOTAL	-
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

5.14. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	Montant en base
ACCROISSEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
- Participation N	888 245
- Effort construction N	35 876
- Contribution Sociale de Solidarité N	83 275
TOTAL ACCROISSEMENT DE LA BASE DE DETTE FUTURE D'IMPOTS	1 142 396
ALLEGEMENTS	
Provisions déductibles :	
- Participation N-1	897 138
- Effort construction N-1	30 556
- Contribution Sociale de Solidarité N-1	81 000
TOTAL ALLEGEMENT DE LA BASE DE DETTE FUTURE D'IMPOTS	1 008 694
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

5.15. Crédit-bail mobilier

VALEUR BRUTE	Immobilisations financées par crédit-bail
Solde au 30/09/2023	709 722
Augmentation	-
Diminution	
Solde au 30/09/2024	709 722

VALEUR AMORTISSEMENT	Immobilisations financées par crédit-bail
Solde au 30/09/2023	297 719
Augmentation	70 775
Diminution	
Solde au 30/09/2024	368 494

VALEUR NETTE COMPTABLE	Immobilisations financées par crédit-bail
Solde au 30/09/2023	412 003
Augmentation	-
Dotation	-70 775
Diminution	-
Solde au 30/09/2024	341 228

5.16. Rémunérations des dirigeants

	30/09/2024	30/09/2023
Rémunérations brutes	1 367 861	1 270 797
Jetons de présence	-	-
TOTAL	1 367 861	1 270 797

5.17. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	136	
Employés	34	
TOTAL	170	0

(incluant contrats d'apprentissage et de professionnalisation)

5.18. Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			177 190
TOTAL	0	0	177 190

5.19. Identité des Sociétés-mères consolidant les comptes de la Société

SA CAFOM
3 avenue HOCHE
75008 PARIS
Société Anonyme au capital de 47 912 776,20 euros
% de détention de la SA VENTE UNIQUE : 63,0% (au 30 septembre 2024)

5.20. Tableau des filiales et participation

Dénomination	Immatriculation	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
Vente-unique DeliverySAS	913131470	10 000 €	15 189 €	100%	10 000 €	10 000 €	59 990 €	-	1 857 746 €	50 176 €	-
Vente-unique Logistics AMB	919145839	100 000 €	310 323 €	100%	100 000 €	100 000 €	1 698 247 €	-	34 100 543 €	260 209 €	-
Vente-unique Logistics Auvergne	933240327	1 000 €	0 €	100%	1 000 €	1 000 €	0 €	-	-	-	-
Vente-unique Services SL	B72579352 (Madrid)	10 000 €	16 438 €	100%	10 000 €	10 000 €	5 620 €	-	969 745 €	37 927 €	-

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux

(Exercice clos au 30 septembre 2024)

VENTE-UNIQUE.COM

Siège social : 9, rue Jacquard - 93310 LE PRE SAINT GERVAIS
Société Anonyme

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2024

A l'assemblée générale de la société Vente-Unique.com,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vente-Unique.com relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation du stock

Le stock net de provisions pour dépréciation, dont le montant figure au bilan au 30 septembre 2024, s'établit à 34 258 500 euros. La note « 4.3 - Stocks » de l'annexe expose les règles et méthodes d'évaluation des stocks.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Vente-Unique.com, décrite dans la note « 4.3 - Stocks » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests sur la valeur nette de réalisation pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Evaluation des créances

La société constitue des provisions pour dépréciation de ses créances clients selon les modalités décrites dans la note « 4.4 - Créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Vente-Unique.com, décrite dans la note « 4.4 - Créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 janvier 2025

Le commissaire aux comptes

CONCEPT AUDIT ET ASSOCIES**Membre de Groupe Y Moore Global**

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Lionel ESCAFFRE

Rapports complémentaires du Conseil d'administration

(Exercice clos au 30 septembre 2024)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2025 SUR LES OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscriptions ou d'achat d'actions ;
- du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun de ces mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui ont été consenties durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- du nombre et du prix des actions souscrites ou achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux de la Société en levant une ou plusieurs des options détenues sur les sociétés visées ci-dessus ;
- du nombre, du prix et des dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- du nombre et du prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées au paragraphe précédent, par chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé ; et
- du nombre, du prix et des dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par les sociétés visées au paragraphe précédent, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires.

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société n'a pas consenti d'options de souscription d'actions nouvelles et/ou d'options d'achat d'actions existantes. Aucune option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la Société n'existe actuellement .

Le Conseil d'Administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2025 SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte, aux termes du présent rapport, des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et afférentes aux attributions gratuites d'actions de la Société :

Opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce relatifs aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024

1/ Il est rappelé que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 28 mars 2022 a autorisé le Conseil, pendant une durée de trente-huit (38) mois et dans la limite de 10 % du capital social, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société au profit des membres du personnel salarié de la Société (ou certaines catégories d'entre eux) et/ou des mandataires sociaux éligibles (ou certains d'entre eux) tant de la Société que des Sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration a décidé de faire usage, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, de l'autorisation susvisée consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires pour procéder à des attributions d'actions gratuites :

Lors de sa réunion du 8 janvier 2024, le Conseil d'Administration a ainsi :

- procédé à une attribution gratuite de 102 052 actions de la Société, déterminé la liste des bénéficiaires desdites actions, fixé les autres critères d'attribution de ces actions et établi le règlement du plan d'attribution.
- décidé que la période d'acquisition sera fixée à deux ans à compter du 8 janvier 2024 et qu'à l'issue de ce délai, les bénéficiaires n'auront pas de période d'obligation de conservation de ces actions à l'exception du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général qui devront chacun conserver une action au moins jusqu'à la cessation de leur mandat social respectif.

2/ Le Conseil d'Administration du 29 janvier 2024 a constaté que sur les 116 300 actions gratuites qu'il avait attribuées à certains salariés et au Directeur Général de la Société le 29 janvier 2022, les conditions d'attribution définitives étaient réalisées pour 107 900 d'entre elles qu'il a en conséquence attribuées définitivement à leurs bénéficiaires respectifs et ce, par voie d'attribution d'actions de la Société auto-détenues.

Nombre et valeur des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce

Nombre d'actions gratuites ⁽¹⁾	Valeur des actions gratuites ⁽²⁾
24.800	301.320 EUR

Nombre et valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement, durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Néant.

Nombre et valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

Nombre d'actions gratuites (1)	Valeur des actions gratuites (2)
44 410	539 815 EUR

Nombre et valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées au paragraphe précédent à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires

Nombre d'actions gratuites (1)	Valeur des actions gratuites (2)
77 252	938 611 EUR

A 41 bénéficiaires :

- dont 5 directeurs membres du comité exécutif
- 36 autres salariés

(1) Nombre d'actions provisoirement attribuées. L'attribution sera définitive à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans sous condition de présence.

(2) Valorisation au cours de bourse à la date de l'attribution provisoire.

Le Conseil d'Administration